



HAL
open science

Patrimonialisation et politiques de la nature : le parc national de La Réunion

Igor Babou

► **To cite this version:**

Igor Babou. Patrimonialisation et politiques de la nature : le parc national de La Réunion. Vertigo : La revue électronique en sciences de l'environnement, 2015, 15 (1), 10.4000/vertigo.16038 . sic_01320560

HAL Id: sic_01320560

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01320560v1

Submitted on 24 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Patrimonialisation et politiques de la nature : le parc national de La Réunion

Article publié dans *Vertigo*, revue interdisciplinaire internationale en sciences de l'environnement.

<http://vertigo.revues.org/16038>

Référence électronique

Igor Babou, « Patrimonialisation et politiques de la nature : le parc national de La Réunion », *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 15 Numéro 1 | mai 2015, mis en ligne le 15 mai 2015, consulté le 24 mai 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/16038> ; DOI : 10.4000/vertigo.16038

Résumé : Le travail politique ordinaire impliqué par la patrimonialisation d'un parc national, par son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, et par sa gouvernance, conduit les acteurs à tenter de s'arranger avec des cadres cognitifs divergents, des visions du territoire et des rapports sociaux en confrontation. Ce travail d'ajustement repose sur des médiations distribuées à des échelles multiples : locales, nationales, internationales. L'enquête présentée dans cet article a été menée entre 2011 et 2014 dans le cœur habité du parc national de l'île de La Réunion, auprès des agents et médiateurs du parc, de ses habitants, ainsi que d'agents de l'ONF (Office National des Forêts) habitant également dans le cœur du parc national.

Mots-clés : parcs nationaux, ONF, Unesco, patrimoine naturel, participation, La Réunion, savoirs locaux, universalisme, médiations, gouvernance

Abstract: The ordinary political work involved in the creation of a French national park, during the World Heritage inscription process and by its governance, leads the actors to manage with conflicting frames of knowledge, and with conceptions of their land and social relations in opposition. This work is based on "mediations" distributed at various scales: local, national and international. The field work was conducted between 2011 and 2014 among members of the French National Park of Reunion Island, inhabitants of the core area, and members of the French National Forest Office who are also inhabitants of the core area.

Keywords: national parks, Unesco, natural heritage, local knowledge, universalism, Reunion island, ONF, participation, mediations, governance

Introduction

Je souhaite interroger ici le travail politique ordinaire de personnes et de groupes confrontés localement à la mondialisation des sphères de débat et d'action sur l'environnement et sur le patrimoine. Travail politique ordinaire, ou travail politique d'acteurs ordinaires, dans le sens où le politique peut être pensé comme l'élaboration collective des règles de vie commune et d'action sur un territoire sans se résumer au jeu des partis politiques, ni à l'action des grandes institutions étatiques. Dans le contexte d'un parc naturel inscrit sur la liste du patrimoine mondial, et situé en Argentine, j'ai montré comment un dispositif participatif pouvait déposséder les habitants concernés de leur pouvoir de décision (Babou, 2009). J'avais alors articulé la description de jeux d'acteurs et de leurs ressources pour l'action à une analyse des processus communicationnels, des modèles de participation mobilisés et de leur circulation internationale. Il s'agissait de comprendre comment une population locale peut se trouver ainsi dépossédée sans que soit uniquement en cause une instrumentalisation politique. Les idéologies de la gestion professionnalisée du débat public s'incarnaient en effet dans des modèles formels décontextualisés, dans des préconisations portées par des consultants agissant à un niveau international, et dans des procédures naturalisées dotées d'une performativité non négligeable.

Dans le contexte de l'île de La Réunion, j'analyserai la patrimonialisation d'un territoire et les modalités de prise de décision qui y sont légitimes. Je montrerai comment le travail politique ordinaire impliqué dans une patrimonialisation conduit les acteurs à s'arranger avec des cadres cognitifs divergents, et avec des visions du monde et des rapports sociaux en confrontation, et comment ce travail d'ajustement repose sur des médiations distribuées à des échelles multiples : locales, nationales, internationales. La juxtaposition du local et du global, de l'universel et du particulier, est devenu le point focal de l'attention portée aux phénomènes de gouvernance de l'environnement (Jasanoff et Martello, 2004) et des approches empiriques ont déjà montré la fécondité de l'analyse des constructions sociales et discursives de l'articulation entre le local et le global et de l'attribution de valeurs, souvent contradictoires, par les acteurs engagés dans des luttes pour la définition d'un bien commun (Martello, 2004). Ces approches nous indiquent que ni le local ni le global ne peuvent se réduire à une topographie opposant un point localisé sur une carte à l'espace englobant d'un réseau planétaire de flux unifiés : des attachements, des conflits, des pratiques, et des récits fondent nos conceptions des lieux, les rattachent à nos expériences, et rendent nécessaire la prise en compte de la complexité de leurs interrelations. Entre conflits, collaborations et

ajustements de cadres contradictoires, la patrimonialisation de l'environnement sera analysée à partir des questions sociales et culturelles que posent la création et l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco d'un parc national habité : celui de l'île de La Réunion.

Le travail sur les parcs naturels habités de la liste du patrimoine mondial a pour intérêt de mobiliser la catégorie de l'universel, qui est l'objet de démonstrations scientifiques dans le contexte de l'élaboration des dossiers de candidature des sites qui souhaitent se voir attribuer une « valeur universelle exceptionnelle » par l'Unesco. Ces parcs impliquent donc une catégorie, à la fois philosophique et pratique, supposée transcender la diversité des cultures et des intérêts divergents.

Je vais partir de l'exemple du cœur habité du parc national de La Réunion, le cirque de Mafate. Je montrerai comment les catégories habituelles de saisie des phénomènes naturels et culturels, tout comme celles de l'action publique, qui sont souvent représentées sous la forme d'oppositions franches dans les discours sociaux comme dans les administrations (nature vs culture, local vs global, savoir savant vs savoir pratique), sont en fait tissées de médiations qui redistribuent les frontières. Dans ce texte, la notion de médiation ne se résumera pas au sens de la pratique professionnelle du même nom. J'emploie en effet ici le concept de « médiation » dans un sens proche de celui d'Hennion (1993). Celui-ci le définit comme l'ensemble des éléments – personnes, groupes, discours, organisations, matérialité, dispositifs, etc.- qui contribuent à produire l'attachement à un objet, ou qui s'intercalent entre le sujet et l'objet d'un attachement pour en expliquer la force et la nature sans la réduire ni aux propriétés de l'objet, ni aux croyances d'un groupe social. Je mettrai ici de côté le contexte de la critique de la sociologie de la croyance chez Durkheim qui sert de point de départ à la réflexion d'Hennion, ainsi que celui d'une sociologie de la culture qui se focalise sur la construction des attachements aux objets de la pratique artistique. En revanche, je retiendrai du concept de « médiation » l'idée d'un ensemble hybride qui relie les pôles d'une opposition structurelle posée comme telle dans les représentations dualistes du monde social ou naturel, que ces représentations soient savantes ou non. Ces « Grands partages » entre nature et culture, entre nature et technique, entre objets et sujets, ou entre savoirs savants et savoirs « locaux » (ou « pratiques », ou encore « profanes », etc.), nous ont été légués par la modernité, et constituent l'héritage culturellement sédimenté de la construction depuis la fin du XVII^e siècle d'un sujet en surplomb, et ayant pris ses distances avec la nature et la matérialité. La sociologie de la traduction de Latour (1989, 1991) et Callon (1986) s'appuie sur une critique de la modernité, et sur l'analyse de ce type de médiations, pour démontrer

l'hybridité de nos relations à la nature et à la matérialité. On trouve également cette déconstruction de la modernité et l'accent mis sur l'hybridité et les médiations chez des auteurs comme Berque (2000), Descola (2005) et Ingold (2013).

C'est donc à un travail de déconstruction théorique des Grands partages que ce texte entend contribuer, en s'appuyant sur des enquêtes de terrain destinées à décrire le détail de dynamiques patrimoniales observées dans leur temporalité et leur spatialité, ainsi que dans le cadre de l'analyse des jeux d'acteurs dont elles font l'objet. L'enquête présentée ici a été précédée par l'ethnographie d'un autre parc habité de la liste du patrimoine mondial, celui de la Península Valdés en Argentine (Babou, 2009 ; Babou, 2012). L'enquête menée à La Réunion entrera plus dans le détail de la construction politique du patrimoine naturel en articulant le niveau « macro » d'analyse des politiques publiques au niveau « micro » des interactions entre personnes et groupes engagés sur le terrain.

Enfin, en affinité avec les recherches menés par Roué sur ses divers terrains, dont le parc national des Cévennes (Roué, 2009), j'insisterai sur l'importance d'appréhender les relations entre savoirs, environnement, pouvoirs et société, et d'analyser les confrontations entre les cadres de pensée des habitants et ceux des institutions patrimoniales.

Dans ce contexte, la notion de culture ne renvoie pas uniquement à des pratiques, à des savoirs ou à des productions symboliques correspondant à des constructions identitaires. Elle relève également des cultures professionnelles et des modèles d'action des parties prenantes de la patrimonialisation et de la gestion de l'environnement. L'enjeu critique est alors de qualifier le résultat – toujours en devenir – de ces processus de patrimonialisation qui constituent autant de situations interculturelles marquées par des conflits de valeurs, mais aussi par des collaborations et des mobilisations.

Mon travail de terrain a consisté d'une part en l'analyse rétrospective des actions de mise en patrimoine, et d'autre part en une ethnographie du travail de différents personnels du parc national (cadres administratifs, médiateurs du cœur habité¹, Agents Techniques de

¹ L'organigramme du Parc national de La Réunion fait état de deux types de « médiateurs », qui sont des emplois contractuels : les « médiateurs du patrimoine » et les « médiateurs cœur habité ». Dans le cœur habité du parc, à Mafate, il y avait lors de l'enquête trois « médiateurs cœur habités ». Deux sont des habitants permanents du cirque de Mafate (nés à La Réunion, de familles mafataises). Le troisième est un Français né à Madagascar et qui vit à La Réunion depuis son enfance : il est le seul à ne pas habiter Mafate, mais il s'y rend régulièrement pour rencontrer les habitants. Le travail de ces « médiateurs » concerne plusieurs activités dont l'aide au montage de projets de développement pour les habitants du cœur du parc, l'information auprès des touristes, l'animation pédagogique dans les écoles primaires du parc, l'aide logistique auprès de scientifiques, l'alimentation de bases de données naturalistes à partir d'observations de terrain, etc.

l'Environnement²). Outre les rencontres dans les bureaux de l'institution du parc, l'enquête s'est déroulée dans le Cirque de Mafate (voir la carte qui suit), où est situé le cœur habité du parc avec une série d'implantations humaines dans neuf villages que l'on appelle des « îlets » : la population du cirque est d'environ 800 personnes (ce qui représente 1/1000^{ème} de la population de l'île de La Réunion). Les Mafatais résident dans des montagnes très escarpées, sans aucune route, et n'ont eu l'accès à l'électricité que récemment : les sources d'énergie sont le photovoltaïque et des groupes électrogènes. Les îlets sont parfois localisés à une bonne demi-journée de marche de la première route. Cette population est issue des marronnages (les esclaves s'échappant des plantations des Bas pour se réfugier dans les Hauts difficiles d'accès) ou, après l'abolition de l'esclavage en 1848, de populations blanches paupérisées. Le mode de vie de Mafatais s'accompagne de savoirs botaniques, avec en particulier un usage médical de tisanes à base de plantes (Pourchez, 2000 ; Desprès, 2011). J'ai réalisé, durant trois années de présence dans l'île, de nombreuses observations de pratiques des médiateurs, des Agents Techniques de l'Environnement, de certains cadres du parc, et des entretiens semi-directifs longs, basés sur des récits biographiques et des récits de pratiques³. J'ai mené un travail similaire auprès d'agents de l'ONF (Office National des Forêts) et d'habitants (sachant que les personnels qui travaillent à Mafate pour l'ONF sont

² Ce sont des fonctionnaires territoriaux, qui ont un statut de policiers de l'environnement autant que de naturalistes. Ils ont aussi un rôle d'information auprès des touristes et des habitants.

³ Les trois « médiateurs cœur habité » en activité au moment de l'enquête ont été interrogés (l'un d'entre eux ayant été auparavant employé à l'ONF), ainsi qu'un médiateur démissionnaire qui a été le premier embauché par le parc. Deux des trois signataires du dossier d'inscription du parc sur la liste du patrimoine mondial, qui vivent à La Réunion, ont été interrogés : ils ont par ailleurs également été acteurs du projet de création du parc national. Le garde forestier de l'îlet où s'est principalement déroulée l'enquête a été interrogé, ainsi que trois agents de terrain de l'ONF (dont un contractuel, un chef d'équipe, et un ouvrier salarié). Deux fonctionnaires de l'Unesco ayant travaillé sur le dossier d'inscription ont été interrogés à Paris. Des entretiens complémentaires ont été menés avec un des instituteurs de Mafate, avec une chargée de mission au Commissariat à l'aménagement des Hauts, avec un responsable du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement et avec un élu Europe Écologie Les Verts. Au total, ce sont 16 entretiens longs (entre 1 heure et 3 heures chacun) qui ont été menés. S'y ajoute un nombre important de discussions informelles avec des habitants de Mafate, des propriétaires de gîtes de tourisme, des cadres du parc, des scientifiques, des ATE ou des touristes. Les pratiques observées ont été très diverses : observation naturaliste de gîtes de chiroptères, vérification de l'état de conservation d'une paléo-forêt, médiation auprès de touristes ou d'étudiants, festival musical organisé par un médiateur, aménagement de sentiers par l'ONF, formation d'agents de l'ONF au balisage des sentiers, vie quotidienne et travail administratif dans une maison forestière, etc. J'ai aussi participé à des repas de midi avec l'une des équipes du parc, dans ses bureaux, et à des repas organisés par le garde forestier avec des habitants dans sa maison forestière. L'enquête menée lors de la tournée de présentation du projet de charte du parc auprès des habitants, qui a mobilisé environ 60 personnes durant une semaine, n'a pas fait l'objet d'enregistrement : j'ai préféré prendre des notes manuscrites afin d'être le plus discret possible dans ce dispositif où la parole risquait d'être perturbée par l'enregistrement. Un diagnostic de territoire a aussi été réalisé avec le CIRAD de La Réunion sur un projet Européen de reboisement d'une forêt semi-xérophile géré par le parc et un laboratoire de l'université de La Réunion, avec un volet de participation citoyenne. Par ailleurs, j'ai dirigé divers travaux d'étudiants de master sur le parc ou l'ONF. Même si ces recherches ne portaient pas directement sur les problématiques présentées ici, elles les ont enrichies et contextualisées. Enfin, un ensemble d'archives administratives a été consulté pour analyser la création du parc, son inscription au patrimoine mondial, l'histoire de l'aménagement des Hauts, et le déroulement de l'enquête publique à propos de la charte.

très généralement des Mafatais) : on verra plus loin que l'enquête auprès de l'ONF est nécessaire à La Réunion pour comprendre le fonctionnement du parc national dans son environnement institutionnel et matériel⁴.

Dans un premier temps, je vais présenter des éléments de cadrage théorique sur le thème de la mise en politique de la nature et de la patrimonialisation, et ensuite sur celui du Grand partage entre nature et culture et ses remises en cause contemporaines. Dans un deuxième temps, j'analyserai les politiques publiques qui ont conduit à la création du parc national de La Réunion et à son inscription sur la liste du patrimoine mondial. Dans un troisième temps, je décrirai les interprétations locales de la valeur universelle exceptionnelle, puis les médiations opérant entre les habitants et les institutions gérant le patrimoine naturel, et enfin je présenterai le suivi ethnographique d'une consultation de la population du cœur habité du parc à propos du projet de charte. Je conclurai en interprétant les relations entre des habitants et les institutions patrimoniales comme une situation interculturelle.

⁴ Sur les confrontations de cadres cognitifs entre l'ONF et un autre parc national français (la Vanoise), voir Larrère, Nougarède et Poupardin, 1989.



Figure 1: L'île de La Réunion. Carte adaptée de Wikipédia.

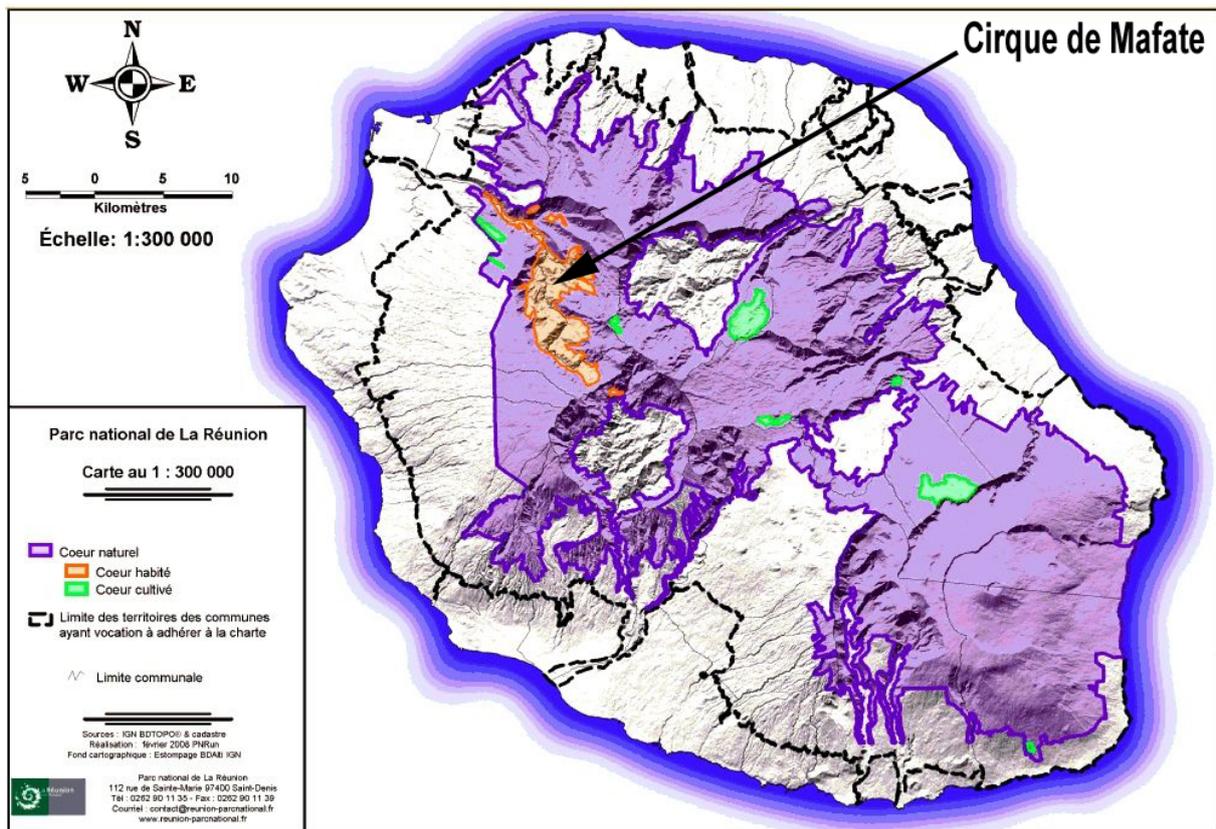


Figure 2 : carte du périmètre et des zones du parc national de La Réunion (source : Parc national de La Réunion)

Politiques de la nature : les transformations de l'action publique

Les reconfigurations des modalités de l'action publique induites par les problématiques environnementales sont maintenant connues et font l'objet de synthèses générales⁵. L'administration française, marquée par la formation de ses élites au sein de grands corps de fonctionnaires (Mines, Ponts, etc.), et dont l'action est essentiellement prescriptive et centralisatrice, a dû progressivement composer avec la multiplication des enjeux contradictoires et des parties prenantes, jusqu'à ce que se mette en place une gestion intégrée de l'environnement (Kalaora et Vlassopoulos, 2013). C'est le plus souvent la complexité des objets de l'action publique, comme par exemple le patrimoine littoral et les réserves marines (Kalaora, 2010), qui conduit à l'émergence de cette gestion intégrée, qui n'est plus dès lors l'apanage d'un seul ministère ni d'un seul groupe de fonctionnaires, mais peut faire l'objet de démarches participatives. Ou encore, ce sont les crises environnementales et sanitaires qui l'imposent *a posteriori*, à cause de l'échec de leur traitement par des

⁵ Voir par exemple Aspe et Jacqué, 2012; Barbier, Boudes, Bozonnet et Al., 2012 ; Kalaora et Vlassopoulos, 2013.

administrations mal préparées à appréhender leur complexité. Le caractère imprévisible de ces crises remet en cause les modèles et découpages sectoriels habituels des politiques publiques. Kalaora et Vlassopoulos montrent cependant que les volontés politiques affichées d'instaurer une gestion participative décentralisée se heurtent encore à la tradition jacobine de l'administration française, qui les détourne jusqu'à vider l'impératif participatif de tout sens politique.

Ce thème de la démocratie participative, notamment en contexte environnemental, d'aménagement du territoire ou d'innovation scientifique, a été l'objet de multiples investigations empiriques en sciences humaines et sociales et bénéficie maintenant de bilans critiques couvrant une littérature scientifique internationale. C'est le cas, par exemple, du bilan d'étape réalisé par Barbier et Larrue (2011). Les grandes familles de typologies repérées et les concepts mobilisés s'inscrivent, selon ces auteurs, dans des divergences sur les critères retenus par les chercheurs pour la description de pratiques d'une grande hétérogénéité et en cours d'institutionnalisation. Avec d'autres chercheurs, ils conservent au terme « participation » une définition volontairement flottante, considérant ce terme comme générique et équivalent à celui de « démocratie environnementale ». La participation, dans ce contexte, correspond à l'ouverture de la démocratie environnementale à un ensemble large d'acteurs et de publics, et rassemble des dispositifs organisant de manière intentionnelle cette ouverture : commissions, débats publics, jurys ou panels de citoyens, information, etc. (Barbier et Larrue, 2011, 73-74). Quand on analyse dans le détail des exemples diversifiés de dispositifs qualifiés de « participatifs », comme ceux regroupés par Neuman (2006) dans un document d'accompagnement du colloque « Sciences et société en mutation » organisé par le CNRS, on est frappé par leur extrême hétérogénéité en termes de méthodes (débat avec ou sans vote, préparé ou non par une formation auprès d'experts, etc.), d'acteurs impliqués (d'un échantillon statistiquement représentatif d'une population nationale à un comité d'expert sélectionnés par un organisateur), et de productions éditoriales (du rapport rédigé par des citoyens à partir d'un problème qui leur est soumis, à la proposition d'un scénario présentant des visions du futur autour d'une pratique d'aménagement).

L'analyse de la démocratie environnementale à La Réunion qui sera présentée plus bas correspond bien à cette hétérogénéité souvent constatée des dynamiques participatives qui articulent des dispositifs réglementaires (dont l'enquête publique sur le projet de charte du parc), des consultations formalisées de la population (l'enquête publique imposée par la loi, menée par des commissaires enquêteurs et qui aboutit à la rédaction d'un rapport), une

consultation plus informelle (la tournée de présentation du projet de charte par des agents du parc et le débat instauré par eux avec les habitants du cœur de parc), de l'information auprès du public par voie de communication médiatique, la mobilisation de parties prenantes, etc.

L'analyse des relations entre environnement et société à partir des politiques publiques seules peut conduire à négliger leurs appropriations dans les pratiques sociales. Les enquêtes sur les pratiques et jeux d'acteurs peuvent mettre en évidence la complexité de la construction et des appropriations des questions d'environnement et de patrimoine naturel, complexité qui se décline aux échelles locales, nationales et internationales de l'action. Pour peu qu'on ne mette pas en œuvre des monographies à l'ancienne (la focalisation de l'ethnographie sur des savoir-faire « traditionnels » ou des généalogies familiales s'inscrivait dans un niveau microsocial qui apparaît aujourd'hui moins pertinent car il construit l'image de sociétés repliées sur elles-mêmes), l'enquête de terrain sur les phénomènes de patrimonialisation rencontre les effets de la globalisation des échanges, et se voit traversée par les déplacements des acteurs et par la multiplicité des enjeux et des sphères de débat.

Quant à la patrimonialisation, elle sera analysée ici comme une construction sociale et non sous l'angle d'un ensemble de biens patrimoniaux qui nous auraient été légués par le passé, ce qui nous imposerait en retour de conserver, préserver et transmettre à l'identique ces objets. Pour définir cette construction sociale à un niveau très général, je suivrai Davallon (2006), Pouillon (1975) et Lenclud (1987) pour qui la patrimonialisation consiste en une « filiation inversée » : ce sont les acteurs du présent qui désignent dans le passé, en l'interprétant sur la base de critères contemporains, ce qu'ils estiment être leur tradition ou leur patrimoine. Cette « reconnaissance de paternité » (Lenclud) signifie que la patrimonialisation, loin de constituer le figement d'une tradition, a un caractère productif. Dans le contexte contemporain de la montée en puissance de la gouvernance et des parties prenantes, se pose alors la question du statut des acteurs de la patrimonialisation, de leur plus ou moins grande proximité avec la puissance publique. La distinction proposée par Rautenberg (2004) entre une patrimonialisation « par désignation » (correspondant au contrôle d'un territoire et au discours tenu à son propos par la puissance publique) et une patrimonialisation « par appropriation » (qui accompagne la construction d'une mémoire collective et d'un espace à la fois public et commun) est pertinente pour autant qu'on ne la conçoive pas comme une opposition, mais comme l'auteur le précise lui-même, qu'on la pense comme des tendances articulées entre elles : son travail sur la patrimonialisation urbaine à Saint-Martin d'Hère montre bien l'impossibilité de séparer radicalement ces deux

tendances toujours présentes en même temps dès que l'on se penche sur des terrains empiriques. Dans la description de la patrimonialisation des Hauts de La Réunion, on se situera plutôt dans une patrimonialisation par désignation. On verra cependant que cette désignation par la puissance publique, dans le contexte d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial, ne peut pas vraiment se décrire sur la base d'une dichotomie entre d'une part une sphère politique locale désignant à elle seule ce qui fait patrimoine, et d'autre part des habitants qui s'approprieraient (ou non) le territoire. Comme on le constatera, l'hybridation par diverses médiations est constitutive du processus de mise en patrimoine.

Nature vs culture : les évolutions contemporaines d'un « Grand partage »

Les parcs nationaux s'inscrivent dans l'imaginaire des espaces sauvages depuis la création du premier parc national à Yellowstone aux États-Unis en 1872. Avec le « *wilderness act* » signé en 1964⁶, la loi fédérale des États-Unis définit les espaces naturels protégés en excluant toute présence humaine autre que celle du visiteur de passage : « A wilderness, in contrast with those areas where man and his works dominate the landscape, is hereby recognized as an area where the earth and its community of life are untrammled by man, where man himself is a visitor who does not remain »⁷. En France, la loi du 22 juillet 1960, qui crée juridiquement le concept de « parc national », organise trois niveaux concentriques de protection : des réserves intégrales, une zone centrale et une zone périphérique. La zone centrale (et ses éventuelles réserves intégrales) est établie afin de « préserver le milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention susceptible d'en altérer l'aspect, l'évolution et la composition »⁸. La zone périphérique est conçue comme une zone tampon organisant la transition entre la zone centrale et le reste du territoire, et dont l'objectif est de « [...] permettre un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel, tout en rendant plus efficace la protection de la nature dans le parc »⁹. Au centre, la nature, et à l'extérieur, la culture : les catégories de l'action publique paraissent nettement clivées. Les recherches menées sur l'histoire du modèle français des parcs

⁶ Public Law 88-577 (16 U.S. C. 1131-1136), 88th Congress, Second Session, September 3, 1964. Pour créer cette illusion de territoires sauvages et préservés des humains, il a tout de même fallu exterminer quelques peuples autochtones, ou déporter les derniers survivants.

⁷ « Un espace sauvage, contrairement à ceux où l'homme et son travail dominant le paysage, est ici reconnu comme un lieu où la terre et ses communautés de vie ne sont pas contraintes par l'Homme, et où l'Homme lui-même est un visiteur qui ne reste pas ».

⁸ Loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux, Article 1 (http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19600723&numTexte=&pageDebut=06751&pageFin=)

⁹ Loi n° 60-708 du 22 juillet 1960, *Op. Cit.*, Article 3.

nationaux montrent cependant que ce modèle résulte de compromis et d'alliances de circonstance entre des parties prenantes aux enjeux divergents : d'un côté un pôle naturaliste regroupant des scientifiques et des associations de protection de l'environnement, et de l'autre un pôle paysager, regroupant des artistes, des opérateurs de tourisme et des organisations sportives (Mauz, 2002 ; Larrère et Al., 2009 ; Alban et Hubert, 2013). Ce modèle ne correspond donc pas à l'application uniforme d'une idéologie naturaliste. Par ailleurs, l'histoire d'un parc national français comme celui de la Vanoise montre bien que ce cadre ne s'est pas imposé sans conflits entre militants de l'environnement et promoteurs du développement économique (Selmi, 2006). En 2006, la refonte de la loi sur les parcs nationaux a défini des objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager dans le cœur de parc¹⁰. La catégorie de la culture apparaît ainsi pour la première fois dans la définition juridique des parcs nationaux français. Cette inclusion de la culture s'accompagne d'une redéfinition des modalités de l'action publique en matière de patrimoine naturel. La mise en place du parc national de La Réunion, qui a été créé par décret en 2007, se situe dans ce contexte. Alors que la loi de 1960 ne prévoyait qu'une enquête publique lors de la création d'un parc national, la loi de 2006 impose l'adhésion des communes à une charte (la zone périphérique est alors rebaptisée « aire d'adhésion »). On passe donc, en apparence du moins, d'un régime juridique prescriptif mis en œuvre par l'État à un régime délibératif impliquant une décentralisation des décisions et la mise en place de dispositifs participatifs.

Les nouvelles compétences des parcs nationaux dans le domaine culturel et participatif n'apparaissent guère quand on consulte leurs organigrammes : les définitions de postes et les recrutements concernent presque uniquement des profils de naturalistes¹¹. Le suivi régulier des offres d'emplois affichées sur les sites des dix parcs nationaux français, ou encore le référentiel des métiers de l'environnement de l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels) qui organise les formations des personnels des parcs naturels, montrent que seuls les métiers de l'animation et de la valorisation, ou encore ceux de la gestion des ressources humaines, de la communication et du marketing, sont susceptibles d'être interprétés comme

¹⁰ Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, Article 3.

¹¹ Voir le site de l'ATEN (<http://www.espaces-naturels.fr/>) et celui des parcs nationaux français (<http://www.parcsnationaux.fr/>). Le répertoire des métiers de l'environnement de l'ATEN est disponible à cette adresse : <http://www.parcsnationaux.fr/Access-direct/Telechargements2>
Les offres d'emploi sont également consultables sur les sites de chacun des dix parcs nationaux.

relevant des sciences humaines et sociales¹². Mais aucun poste faisant le lien entre société et environnement n'a jamais été, à ma connaissance, publié par un parc national. Quant aux chargés de mission patrimoine culturel, ils semblent assez marginalisés dans l'équipe d'un parc¹³. De nombreux diplômés sortent pourtant chaque année de formations universitaires en disposant exactement du type de connaissances et de savoir-faire qui seraient nécessaires aux parcs nationaux pour mettre en place leurs nouvelles compétences.

Mais en dépit de ces difficultés à prendre en compte la dimension culturelle dans la pratique, la loi de 2006 a changé le cadre de l'action publique puisque pour la première fois le cœur des parcs nationaux est doté d'objectifs n'impliquant plus une conception de la nature excluant les humains et la culture.

À La Réunion, le CCEE (Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement), est un conseil consultatif spécifique des Régions françaises d'outre-mer créé dans la foulée de la loi de décentralisation de 1982¹⁴. Il est composé, en partie du moins, par d'anciens militants culturels réunionnais, souvent engagés depuis les années 1970 dans la promotion de la langue, de la littérature et de la culture créoles¹⁵. Associé dès 2003 à la réflexion sur le futur parc, il a produit en 2010 une contribution sur la charte du parc national où il affirme très clairement les enjeux culturels et identitaires de la patrimonialisation. Après avoir insisté sur « l'obligation », pour le parc, de contribuer à la préservation et à la valorisation des patrimoines culturels immatériels et matériels, le CCEE fait appel à une définition de la culture donnée par l'Unesco : « ...ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social », englobant, « outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances »¹⁶. Il justifie alors la

¹² Toutefois, l'ATEN propose pour septembre 2015 une nouvelle formation longue « Pilote de dispositif participatif » appliquée au développement durable et à la gestion des espaces naturels, en partenariat avec l'IFREE : <http://ifree.asso.fr/client/bazar/upload/pilote%20de%20dispositifs%20participatifs-web.pdf>

¹³ J'ai longuement discuté avec la chargée de mission culture du parc national de La Réunion, qui a fini par démissionner car elle se trouvait trop isolée dans son travail.

¹⁴ <http://www.ccee.re/Presentation-du-CCEE-de-La-Reunion.html>

¹⁵ J'ai eu un entretien avec l'un de ses responsables, et mon laboratoire travaille avec le CCEE sur des préconisations en matière de graphie de la langue créole. Je connais donc une partie des membres de ce conseil consultatif et leur profil. Le CCEE a réuni en 2009 des institutions (Conseil économique et social régional, Association des Maires de La Réunion, Association réunionnaise d'éducation populaire, Association de développement rural de La Réunion et Parc national de La Réunion) afin d'élaborer une réflexion collective et d'inscrire des principes de promotion de la culture et du développement durable dans la charte du parc.

¹⁶ CCEE, p. 4.

nécessité d'une éducation à l'environnement¹⁷ par un appel à une conception très contemporaine de l'environnement défini comme une construction sociale hybride entre nature et culture : « L'environnement est un objet de connaissance et d'appropriation, mais c'est aussi un projet collectif : nos environnements sont à construire et à reconstruire ensemble, à la jonction entre nature et culture, en fonction des valeurs qu'on choisit d'adopter »¹⁸.

La publication de l'ouvrage *Par-delà nature et culture* de Descola en 2005, ouvrage qui a eu un fort impact dans les contextes académiques et qui a débouché sur une grande exposition à Paris au Musée Branly¹⁹, montre que ce n'est pas seulement au sein des politiques publiques qu'une transformation conceptuelle a émergé entre les années 1990 et 2000 pour remettre en cause le dualisme « nature vs culture ». De même, la publication en 1991 de *Nous n'avons jamais été modernes*, par Latour, serait à considérer autant comme une source d'inspiration théorique que comme le révélateur d'une transformation de nos représentations de la modernité et des « Grands Partages » fondateurs de notre culture. Sans aller trop loin dans l'analyse, sur la base de tous ces éléments on peut cependant postuler que l'un des grands partages les plus socialement et institutionnellement ancrés, celui qui distingue la culture de la nature, a subi une multiplicité de remises en cause, et doit affronter des transformations aussi bien dans le champ universitaire que dans celui des politiques publiques.

Patrimonialiser la nature : l'enjeu du développement des Hauts de La Réunion

Les personnels administratifs et les universitaires à l'origine de la création du parc national de La Réunion et de son dossier d'inscription à l'Unesco replacent leur travail dans la continuité des actions de développement initiées entre les années 1960 et 1980 avec un « Plan d'Aménagement des Hauts » destiné à soutenir les populations des Hauts de l'île de La Réunion. Ces dernières étaient alors considérées comme en état de sous-développement en comparaison avec celles des Bas, c'est-à-dire la zone côtière où se situent les principales

¹⁷ Dans son document, le CCEE relie cette éducation à l'environnement à la perspective du développement durable et précise qu'elle ne devra pas se limiter à une transmission d'information, mais devra se situer dans un vaste ensemble de pratiques impliquant les populations (exploration critique du milieu, résolution collective de problèmes, développement de projets communautaires).

¹⁸ CCEE, p. 6.

¹⁹ L'exposition « La fabrique des images », dont Philippe Descola était le commissaire, a été présentée au Musée Branly du 16 février 2010 au 17 juillet 2011 (http://www.quaibrantly.fr/uploads/tx_gayafeespacepresse/MQB_DP_La_Fabrique_des_Images_01.pdf)

villes²⁰. Cette représentation d'un différentiel économique et culturel entre les Hauts de l'île (peu développés, ruraux et décrits comme traditionnels) et les Bas (urbains et décrits comme modernes) était forte à l'époque et elle reste vivace aujourd'hui. On doit la relativiser car elle s'inscrit dans de nombreux jugements de valeur dépréciatifs à l'égard des habitants des Hauts (Souffrin, 1992), population descendant d'esclaves « marrons » ou de petits blancs paupérisés souvent décrite comme vivant dans la surpopulation, la misère et la déprédation des ressources naturelles (Defos du Rau, 1961). Cette représentation d'un différentiel entre les Hauts et les Bas de l'île semble avoir été l'un des moteurs du long processus qui aboutira après plusieurs décennies à la création du parc national.

La création du parc national de La Réunion

L'intention de patrimonialiser les Hauts pour en faire un espace de valorisation économique et de conservation de l'environnement a été portée dans le débat public par plusieurs universitaires charismatiques à La Réunion, en particulier le botaniste Thérésien Cadet, ou encore le géographe Jean Defos Du Rau (Germanaz, 2009). C'est d'eux que viennent les premiers arguments en faveur d'une mise en patrimoine. Le mouvement se poursuit ensuite en 1982, dans le contexte des lois de décentralisation, par la mobilisation d'un petit groupe d'universitaires et de cadres au sein de la Région Réunion nouvellement créée. Naturalistes ou géographes, ils sont réunis par les anciens élèves ou étudiants que l'un d'entre eux a formés et qui sont finalement devenus des cadres administratifs à la Région. Un universitaire à la retraite qui a porté le dossier de patrimonialisation me détaille la manière dont il a été mobilisé à cette époque :

« [...] un établissement public régional [...] va se créer, et dans cet établissement public régional, j'ai à la fois des politiques qui sont des anciens élèves ou étudiants, ou des administratifs qui sont des anciens élèves ou étudiants. Ils reprennent donc la même démarche avec moi en me disant « Écoutez, ça serait intéressant, on a des compétences nouvelles en matière d'environnement, accepteriez-vous de venir nous rejoindre ? Vous ne quittez pas l'université mais vous donnez votre temps à la Région comme chargé de mission ». On a pu régler les petits problèmes administratifs sans douleur, et depuis 85 je suis donc avec X, prof de sciences nat au Tampon, et avec Y [...] nous sommes tous les trois à la naissance du service environnement à la Région²¹. »

²⁰ Pour plus de détails sur le Plan d'Aménagement des Hauts, voir Germanaz (2009, p. 47-49) et Guellec (1992). Sur le même thème et sur la construction historique de la distinction Hauts/Bas, voir aussi Dalama (2005).

²¹ Cette citation et les suivantes sont tirées d'entretiens avec deux des rédacteurs du dossier de patrimonialisation. L'un a été réalisé le 10.05.12 sur le lieu de travail de la personne, dans son bureau du Parc national, l'autre le 22.11.13 au domicile de la personne.

L'étape suivante, toujours d'après cet informateur, est la mise en place du Schéma d'Aménagement Régional par cette équipe, et à partir des années 1990, le début d'une réflexion collective sur la création d'un parc destiné à « magnifier les Hauts de l'île », projet qui se structure avec l'appui des scientifiques charismatiques cités plus haut, notamment avec la création des premières réserves biologiques par l'ONF et des relations nouées avec les associations locales de protection de l'environnement.

Ensuite, la création du parc national est présentée comme une étape avant l'objectif de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Un cadre du parc national de La Réunion en charge du dossier d'inscription Unesco m'explique ainsi :

« Dès les années 98 si tu veux quand les études étaient lancées pour savoir si on créait un parc ou pas, il y avait deux idées. C'est-à-dire il y avait une idée qui était "Faut qu'on fasse quelque chose de l'île. C'est quoi les outils ?" Et tout de suite, il y avait deux familles d'outils qui sont sortis. Les outils nationaux, qui parlaient de ne rien faire à faire un parc national, ou un parc régional. Et puis les outils internationaux, qui étaient le classement Unesco.

[...] Le bureau d'études, lui n'en a pas parlé dans son rendu, puisque c'est une consigne sur les outils nationaux. Mais les élus avaient entendu que parmi les outils pour valoriser il y avait le patrimoine Unesco. Et ils l'ont gardé en tête. Et ils ont essayé de lancer le dossier, je crois même avec l'ONF un moment, du dossier patrimoine mondial, avant le parc national. Et ils ont été accueillis de façon assez... nette par l'Unesco qui a dit : "Vous inscrivez La Réunion d'abord en parc national, on aura l'outil de gestion ; quand vous aurez l'outil de gestion vous venez nous voir". Et c'est les mêmes élus qu'on a retrouvés cinq ans après, qui ont dit : "Mais, hé ! Maintenant qu'on va être bientôt parc national..." »

Les membres de la cellule de patrimonialisation, qui préfigure le parc, ont donc été mandatés par des élus locaux, puis ont fait appel à un bureau d'études privé. Plus tard, ils feront appel à des universitaires, principalement en métropole, les tentatives de mobilisation des universitaires réunionnais ayant échoué (Robert, 1998, p. 505-506).

La cellule de patrimonialisation du futur parc fonctionnera jusqu'en 2007. Composée autour d'un noyau de personnes de formation universitaire (principalement en géographie et géologie), le travail en son sein est décrit par les deux principaux membres comme une sorte d'aventure à la fois scientifique et amicale, marquée par des relations informelles. Ce qui apparaît dans les entretiens, c'est la force des réseaux universitaires de niveau national qui sont mobilisés, notamment chez des géographes formés à l'université de Montpellier, ou à La Réunion par l'un des porteurs du projet, et qui ont ensuite essaimé dans l'administration régionale et y sont devenus des cadres influents. La valeur universelle exceptionnelle qui a été

attribuée aux « Pitons, cirques et remparts » de l'île de La Réunion en 2010, est l'aboutissement de ces relations entre une demande politique locale, des collaborations au niveau national (notamment le réseau des géographes et des botanistes passés par l'université de Montpellier), la continuité d'un projet anticipant un classement international, et la dimension supposée universelle des savoirs du droit et des sciences.

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Après la création du parc, le choix entre proposer son inscription sur la liste du patrimoine mondial comme patrimoine naturel ou comme patrimoine culturel n'allait pas de soi. Voilà comment l'un des rédacteurs du dossier présente ses discussions avec l'Unesco à Paris :

« On est allé faire le tour à Paris et au comité du patrimoine mondial, en demandant : “Voici notre projet, qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que il y a embouteillage, est-ce que c'est possible ?”. Ils nous ont dit “Ouais, pourquoi pas. On peut faire quelque chose en 2009. Parce qu'il y a un trou. Mais c'est un peu serré pour vous. Actuellement, il y a trois quarts voire 80 % des biens qui sont des biens culturels, le comité du patrimoine mondial, le dernier ou l'avant dernier, a choisi, a décidé, d'équilibrer. Faites-nous un bien nature. Vous pouvez nous faire un bien mixte ou un bien culture ! On aura un regard bienveillant avec un bien nature, et un regard beaucoup moins bienveillant avec un bien culture”. Oui, bon... (rires). [...] Ils ont quand même insisté quoi ! (rires) [...] à La Réunion il y avait de quoi faire quelque chose de mixte, voire quelque chose culture. La culture a été traitée parallèlement sur un bien immatériel²², donc nous on part sur un bien nature ».

Un autre rédacteur du dossier d'inscription à l'Unesco, décrit l'enchaînement des rencontres, des arguments et des temporalités de la mise en place de la candidature :

« [...] et à partir de ce moment-là, on nous dit [il évoque un ami montpelliérain qui travaille avec l'UICN²³ et qui est allé demander conseil à cette ONG], “Écoutez, deux éléments : vous répondez à ces deux éléments, on vous donne le feu vert et vous voyez ensuite, vous, si vous trouvez les sous nécessaires pour lancer votre étude, etc. Premier élément : la France a une trentaine de biens culturels, un bien naturel, les gorges de Bonifacio, et un deuxième en cours d'étude, les lagons de Nouvelle Calédonie. Alors vous voyez, il y a un tel déficit que si vous présentez un bien naturel il est évident que l'Unesco verra ça d'un bon œil”, c'est ce qu'on appelle une gestion politique assez simplifiée, mais réelle. Deuxième élément : il nous dit “Ça tombe bien, dans la liste inscrite au ministère de l'environnement, concernant les biens que l'on peut présenter au fur et à mesure à l'Unesco, dans cette liste-là, il y aurait une place de libre pour vous pour présenter cette candidature en 2008, et être ensuite

²² Il s'agit de l'inscription du Maloya, musique issue de phénomènes de créolisation culturelle à La Réunion, dont l'inscription sur la liste du patrimoine mondial a été portée par une équipe dirigée par Carpanin Marimoutou et Françoise Vergès, sans rapport avec la cellule de patrimonialisation du parc national.

²³ Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

jugés en 2009”. On était quand même début 2006, hein ! Si on n’avait pas fait tout ce travail sur le parc national, je pense qu’on n’aurait jamais pu aller au bout, ça c’est certain. »

La dimension exclusivement naturelle a donc été induite par l’Unesco sur la base de l’équilibre international des biens naturels et culturels à inscrire cette année-là. Une série de tractations entre le parc, le comité du patrimoine mondial et l’UICN définissent alors, à partir de la proportion des biens naturels et culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial, ce qui allait devenir localement le patrimoine naturel réunionnais. On constate également que la logique d’enchaînement de projets, caractéristique du *new public management* qui sévit dans les administrations, s’impose : les nouveaux projets s’appuient sur les précédents, et exigent un considérable travail de constitution de dossiers.

Ensuite, les membres de la cellule de patrimonialisation produisent un dossier scientifique sur la valeur universelle exceptionnelle des paysages du volcan de La Fournaise. Mais l’Unesco refuse l’inscription car plusieurs volcans sont déjà inscrits sur la liste du patrimoine mondial. L’un des rédacteurs du dossier d’inscription explique :

« [...] Donc nous, les cirques, pitons et remparts, ce n’est pas venu du premier coup, c’était au début “Paysages volcaniques de l’île de La Réunion”. Le premier dossier même, qui remonte avant le parc, c’était le volcan de la Fournaise. Donc, le volcan de la Fournaise l’Unesco a dit “Oubliez ! Oubliez ! Ça ne nous intéresse pas !”. Puis on avait mis “Paysages volcaniques de La Réunion” : très large. L’Unesco nous a dit “Bon, écoutez les amis vous êtes sympas, mais on vient de faire les comptes, dans les biens naturels il y en a... tant ! Y’a trop de volcans, on aimerait classer autre chose que des volcans. Vous pouvez chercher autre chose ?” (rires) Donc on n’est plus une île volcanique, (rires)... [...] On dit que ce qui donne son originalité à l’île, ce n’est plus sa phase volcanique de construction, mais sa phase volcanique de destruction. Et là on a vu qu’on était le seul pays au monde où on arrivait à avoir des cirques aussi profonds qui permettaient de lire l’histoire du volcan. C’est le seul endroit au monde où on voit également le haut d’une chambre magmatique. »

Pour inscrire La Réunion en respectant le critère d’exceptionnalité de l’Unesco, il faut alors passer d’une conception du territoire relevant d’une géomorphologie constructive (le volcan de La Fournaise, ses éruptions spectaculaires, puis l’idée d’un « paysage volcanique ») à un statut géomorphologique destructif : c’est l’effondrement de l’ancien volcan du Piton des Neiges, éteint aujourd’hui, qui a produit trois cirques que l’on peut considérer maintenant comme « exceptionnels ». Un autre membre de la cellule de patrimonialisation précise la réaction des politiques locaux à ce déplacement de signification :

« [...] et c’est là qu’on arrive à la relation entre scientifiques d’un côté, et politiques de l’autre... Les politiques nous disent “Il est hors de question que nous ne mettions pas La Fournaise, parce que La

Fournaise, pour La Réunion, c'est un monument naturel". Et là, il y a eu un froid parce que nous avons dit aux politiques, et notamment aux anciens géographes, "Écoutez, un volcan qui coule, qui est magnifique de nuit, etc., ça existe partout, ça n'a pas un caractère exceptionnel". Et X, à côté, tire de sa poche la liste des biens inscrits depuis des dizaines d'années, et il y a déjà 30 ou 40 volcans qui sont peut-être encore plus superbes que le nôtre... après, c'est une question d'affect ! Bon... ils ont fait la gueule quand même ! Là, ils n'étaient pas contents en se disant "Mais comment on va faire ?" ».

Au-delà des tractations préalables à l'inscription, l'UICN, qui réalise les évaluations des propositions de biens naturels par les états membres, confirmera dans son rapport le caractère non exceptionnel du volcan de La Fournaise en s'appuyant sur une comparaison avec d'autres volcans du patrimoine mondial (UICN, 2010, p. 44-45).

La reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle des « Pitons, cirques et remparts » s'est donc faite sur la base d'une comparaison internationale des caractéristiques des cirques existant dans des îles tropicales, et non sur la base d'une démonstration centrée sur le volcan emblématique de La Réunion. Dès le départ, la définition de ce qui fait patrimoine à La Réunion dépend d'un cadrage non réunionnais. Ceci relativise le discours de l'Unesco sur la légitimité équivalente de toutes les cultures²⁴, puisque c'est une conception du patrimoine comme collection mondialisée de biens qui prédomine sur des enjeux culturels locaux. L'Unesco s'inscrit dans une logique de collection, un peu comme quand les bibliothèques pratiquent le dédoublonnage de leurs ouvrages. C'est sur la base du nombre de biens déjà inscrits dans sa collection que l'Unesco induit ce qui, localement, va faire patrimoine. La valeur universelle exceptionnelle attribuée à un territoire correspond aux contingences du contenu d'une collection à un moment donné, mais aussi aux logiques politiques locales qui ont donné l'impulsion au processus d'inscription. Cette dépendance de l'universel à l'égard du local et de contingences internationales est similaire, dans son principe, à ce que j'avais déjà analysé en Argentine.

L'inscription de La Réunion sur la liste du patrimoine mondial montre également la capacité des membres de la cellule de patrimonialisation à transformer à leur avantage une situation aussi contraignante au plan des cadrages internationaux que des attentes politiques locales. Ses membres ont dû pour cela mettre en œuvre des modalités de travail assez informelles, et s'appuyer sur des réseaux de proximité à la fois scientifiques et amicaux ainsi que sur des cadres administratifs formés par eux à l'université. La capacité à mobiliser des

²⁴ L'universalisme de l'Unesco se confronte depuis longtemps à un relativisme culturel sans que l'incohérence entre ces deux positions n'ait jamais été véritablement éliminée (Maurel, 2010).

ressources locales et nationales sous forme de collaborateurs capables d'une production de connaissance et d'un appui institutionnel fort a été un atout considérable. Elle a débouché sur un nouveau cadrage permettant au même objet environnemental, le territoire des Hauts de l'île de La Réunion, d'être requalifié, d'accéder à une nouvelle signification et d'être ainsi lisible par les experts de l'Unesco : je prends ici « lisible » dans son sens littéral dans un contexte où la rédaction de dossiers prend une importance considérable. Le dossier de candidature de La Réunion est en effet un énorme document de 1944 pages, abondamment illustré et cartographié, qui réalise la synthèse des données scientifiques disponibles sur les caractéristiques géo-morphologiques de l'île, ses espèces animales et végétales, l'état de conservation des milieux, les menaces qui pèsent sur eux, les mesures de gestion prises par le parc, les régimes juridiques et fonciers qui s'y appliquent, les ressources financières, la fréquentation touristique, etc. Il démontre enfin, sur des bases scientifiques, le caractère exceptionnel du point de vue paysager et de la biodiversité des pitons, cirques et remparts. D'après les rédacteurs, l'usage de la photographie de paysage a été déterminant dans l'évaluation du dossier. C'est l'un des rédacteurs qui a produit la majorité des photographies. Le travail de mise en patrimoine exige donc des compétences scientifiques, organisationnelles et de rédaction qui ne peuvent être maîtrisées sans une formation universitaire et une expérience professionnelle acquise au sein d'institutions. Ces savoirs à la fois organisationnels, juridiques, rédactionnels, photographiques et scientifiques, qui sont nécessaires à l'expression des potentialités locales du territoire, sont difficiles à ranger sur l'axe des oppositions entre le local et l'universel, ou entre le pratique et le formel.

Tous ces éléments remettent en cause l'idée d'une distinction simple entre des catégories qui seraient homogènes : celles du local, de l'international et de l'universel, qu'il s'agisse d'échelles territoriales de l'action ou de savoirs considérés comme plus ou moins légitimes selon leur ancrage social dans la recherche scientifique ou dans l'expertise gestionnaire. Les enquêtes montrent bien que ces catégories sont reliées entre elles, tissées de multiples médiations. Ces savoirs composites, entre savoirs scientifiques, savoirs de gestion, et compétences rédactionnelles, et leur mobilisation dans des contextes de relation avec la sphère politique, remettent également en cause la coupure wébérienne entre le savant et le politique. La culture à la fois administrative, politique et scientifique qui est mobilisée dans le cadre de la patrimonialisation se joue de toutes ces frontières, sans qu'on puisse distinguer qui, du politique ou du scientifique, incorpore l'autre à ses cadres cognitifs et culturels.

Une gouvernance entre cadres contradictoires et échelles d'action hétérogènes

Je vais maintenant présenter une synthèse chronologique de la construction des espaces sociaux et de gouvernance qui ont conduit à la patrimonialisation du parc national de La Réunion et à son inscription sur la liste du patrimoine mondial. Je procéderai en m'inspirant du travail d'Alban et Hubert (2013) qui ont identifié ce qu'ils appellent les « scènes de gouvernance » des parcs nationaux français. Leurs analyses montrent, au niveau national des politiques publiques, que les parcs nationaux sont pris entre deux scènes majeures de gouvernance (une scène de gouvernance nationale et une scène de gouvernance locale) et un dialogue interne aux équipes du parc (scène de gouvernance interne). Les parcs nationaux se trouvent ainsi en tension entre des enjeux et des acteurs distribués entre un niveau local et un niveau national, et confrontés à des objectifs de gestion difficiles à concilier. L'expression « scène de gouvernance » me paraissant trop proche d'une conception de l'acteur social comme jouant un rôle écrit d'avance, je lui préférerai ici l'expression plus neutre d'espaces sociaux d'action et de gouvernance. Mais la logique de présentation que je vais adopter sera proche de celle de ces auteurs, et consistera à relier les dynamiques de l'action patrimoniale à l'enjeu politique de la gouvernance. En revanche, le processus réunionnais, qui s'est déroulé dans la perspective d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial, impose de considérer le niveau international qui n'apparaît pas dans l'article d'Alban et Hubert.

1982-2007 : une gouvernance informelle à dominante locale et affinitaire

Après l'étape initiale qui a mobilisé des universitaires charismatiques autour de la création des premières réserves biologiques par l'ONF, on assiste à la constitution d'un premier espace d'action et de gouvernance, qui s'articule entre le niveau local réunionnais et le niveau national. C'est la période où la sphère politique réunionnaise, dotée de nouvelles compétences depuis la régionalisation de 1982 et soutenue par des universitaires charismatiques, crée la cellule de patrimonialisation. Celle-ci va alors mobiliser des ressources sur la base de réseaux d'affinités informels qui ont été formés à l'université de Montpellier : c'est là que se situe un espace d'action national mobilisé comme une ressource et dont les acteurs, une fois revenus à La Réunion ou bien en poste en France métropolitaine, lui procurent leur aide. Des associations naturalistes réunionnaises sont également mobilisées et

une campagne de communication est mise en place en 2001 avec la publication de *Fanjan*²⁵, une lettre qui informe régulièrement la population réunionnaise des progrès de la réflexion sur le futur parc national. Les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre d'industrie et Chambre de commerce), le CCEE et le Conseil Général sont également mobilisés. Cette dynamique va aboutir à la rédaction du dossier de création du parc national. Les membres de la cellule de patrimonialisation décrivent un réseau dense de collaborations multiples et de proximité. L'adhésion collective au projet semble alors acquise et la dynamique est vécue très positivement par les participants. Elle est cependant étroitement située au plan social : ce sont avant tout les élites universitaires, économiques et politiques réunionnaises qui débattent entre elles. La population locale est informée par des documents de communication, mais elle n'est pas associée à ces espaces de discussion.

2007-2010 : l'institutionnalisation d'une gouvernance à dominante nationale et internationale

Une fois le parc créé, les négociations avec l'UICN et le comité du patrimoine mondial s'établissent alors avec des acteurs évoluant à un niveau international de gouvernance de l'environnement. Intervient là une première rupture qui voit les membres de la cellule de patrimonialisation accéder à ce niveau international avec la médiation du ministère de l'environnement. C'est à ce moment que des choix stratégiques sont imposés : le bien sera un bien naturel et non culturel, et on n'inscrira pas le volcan de La Fournaise. D'où la déception de la sphère politique locale. Ensuite, en 2009, le ministère fait le choix de présenter à Séville la candidature du Corbusier et du parc national des Cévennes, plutôt que celle de La Réunion. Ce choix entraîne la mobilisation par les membres de la cellule de patrimonialisation d'une série d'artistes et de personnalités réunionnaises vivant à Paris, dans l'espoir que ce lobbying fera changer d'avis le ministère. Sans succès, puisque ces deux autres biens sont présentés... avec pour résultat l'échec de l'État français devant l'Unesco qui ne retient aucune des deux candidatures²⁶. Mais dans ce contexte, c'est à nouveau un espace national d'action et de gouvernance qui a été mobilisé comme ressource par la cellule de patrimonialisation afin de médiatiser son action pour agir au plan international. Dans le même temps, des Agents Techniques de l'Environnement sont recrutés sur la base d'un concours national, ce qui fait que, mécaniquement, les postes disponibles ne vont pas bénéficier, sauf à

²⁵ « Fanjan » est le nom donné à La Réunion aux trois espèces de fougères arborescentes indigènes (*Cyathea borbonica*, *Cyathea glauca* et *Cyathea excelsa*). Deux d'entre elles sont protégées. Elles sont en effet menacées car elles sont abattues pour confectionner des pots appelés « fanjan ».

²⁶ Le site Causses-Cévennes sera inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 2011.

la marge, à des réunionnais. Nouvelle rupture avec le niveau local. En 2010, la mécanique des relations entre le ministère et l'Unesco se réenclenche avec la candidature de La Réunion à Brasilia : cette fois, c'est un succès et le parc national est inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

2010-2013 : une période de contestation autour du projet de charte

Entre 2010 et 2013, le dernier espace de gouvernance et d'action qui sera mis en place sera consacré à la signature de la charte, qui est imposée par la loi de 2006 sur les parcs nationaux. Cette période se caractérise par une forte contestation du parc dans l'espace public, et par un seul dispositif de consultation organisé à Mafate.

De nombreux faits montrent l'existence d'une opposition fortement marquée, dans le débat public, entre des habitants et le parc qui est critiqué pour son manque de proximité avec les Réunionnais, pour ses règles de gestion qui sont perçues comme allant à l'encontre de pratiques traditionnelles, pour ne pas avoir associé la population à la rédaction de la charte, pour bénéficier plus aux métropolitains ou aux touristes qu'aux habitants, pour l'introduction de redevances pour les commerçants exerçant dans son périmètre, etc. Cette opposition au parc est également très vive dans la sphère politique locale au moment de l'enquête, alors que cette dernière avait été l'initiatrice du projet de patrimonialisation. Plusieurs associations militent ainsi pour le maintien d'activités économiques « traditionnelles » dans le cœur du parc (en particulier le pastoralisme, ou les activités de petite restauration destinées aux touristes sur la route des laves), et ont recours depuis plusieurs années à des actions comme le blocage du conseil d'administration du parc, et à des manifestations médiatisées dans les quotidiens réunionnais²⁷. Dans leurs sites web ou dans la presse, ces opposants inscrivent leur action dans une affirmation de la tradition créole. Voici par exemple un extrait du Journal de l'île de La Réunion, l'un des deux quotidiens d'information locale :

« Antoine Fontaine, président du C.mac, explique : “Aujourd’hui, nous enterrons nos traditions et notre culture. Nous allons défilé avec un cercueil dans le centre-ville et le déposer devant le futur siège du parc national”. Et c’est au son de l’Ave Maria scandé par un faux prêtre que les manifestants ont parcouru le centre-ville, perturbant la circulation des automobilistes. Parmi les personnes présentes : la

²⁷ L'association la plus présente dans le débat public médiatique est le CMAC (Collectif pour le maintien des activités au cœur de La Réunion), qui dispose d'une page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/c.mac974>. À propos de la manifestation de blocage du conseil d'administration du parc, voir, par exemple : <http://www.linfo.re/Ile-de-la-Reunion/Societe/476345-Parc-National-des-Hauts-nouvelle-action-de-la-CMAC?ps=701545> [page consultée le 03.04.2014], ou encore http://www.clicanoo.re/?page=archive.consulter&id_article=388558&emplacement=MONDE [page consultée le 03.04.2014]

famille Bègue, éleveurs de bovins au volcan, les propriétaires de camions-bars de la route des Laves, Jean-Hugues Ratenon, Samuel Mouen mais aussi Firmin Viry. Tous ont réclamé la mise en place d'un référendum sur la charte du Parc. «Il faut que les politiques arrêtent de décider en haut de ce que la population ne veut pas. Il faut consulter la population et agir en fonction. Ce qui est sûr, c'est que le Parc ne répond pas aux attentes des Réunionnais, souligne Jean-Hugues Ratenon. »²⁸

Ces actions ont conduit le parc à répliquer en mettant en place une campagne de communication dans la presse, avec achat de pages entières de journaux quotidiens pour réfuter les arguments du monde associatif²⁹. Les huit arguments mobilisés par le parc constituent une sorte de synthèse en réponse aux critiques des élus et des associations d'opposants. Ils couvrent l'ensemble du spectre des critiques, de la dimension économique au foncier, en passant par les usages traditionnels et le tourisme. Ils ne répondent cependant pas à l'accusation de ne pas avoir associé les habitants à la rédaction de la charte. Au plan de l'énonciation, ce sont les espèces emblématiques de La Réunion qui sont mobilisées dans l'iconographie de cette campagne. Métaphoriquement, elles servent de porte-parole au parc *via* des phylactères, et l'on constate des références à la langue créole dans le slogan « Sa pa le parc sa ! » (« C'est pas le parc ça ! »). L'argument d'un ancrage culturel local est donc mobilisé autant par le parc que par ses opposants, même s'il sert des visions en confrontation de la créolité et de ses patrimoines : l'une portée par un imaginaire naturaliste (les espèces emblématiques), l'autre plus inscrite dans l'économie locale et les usages traditionnels du territoire.

²⁸ Clicanoo (site web du JIR : http://www.clicanoo.re/?page=archive.consulter&id_article=354734), 20 janvier 2013. Firmin Viry est le « maloyeur » (chanteur de maloya) fondateur de la renommée de cette musique créole, lié dans les années 1970 au Parti Communiste Réunionnais et considéré localement comme un porteur de tradition. Ces arguments ici extraits du JIR ne sont pas rares dans la presse au moment de l'enquête.

²⁹ Les arguments de cette campagne de presse ont été repris sur le site web du parc national : <http://www.reunion-parcnational.fr/SA-PA-LE-PARC-SA.html> [page consultée le 03.04.2014]



Figure 3 : Campagne de presse du parc national en 2013

Finalement la charte sera votée en 2013, après la procédure d'enquête publique qui clôt la discussion sur la charte et c'est le Conseil d'État qui la valide comme norme de gestion du cœur habité et de l'ensemble du territoire du parc. Des commissaires enquêteurs ont installé des permanences dans les mairies, et une interface web a été mise en place pour que les habitants, individuellement ou au nom de groupes constitués, donnent leur avis. Dans toute l'île de La Réunion, où habitent plus de 800000 personnes, moins de 100 avis ont été recueillis directement ou par mail. Le rapport des enquêteurs a estimé que cette participation citoyenne avait été largement insuffisante³⁰.

Une difficile intégration de cadres contradictoires et d'échelles d'action hétérogènes

La patrimonialisation du parc national de La Réunion est tout d'abord passée d'une période dense en débats et en collaborations s'appuyant largement sur le local, à une raréfaction des liens affinitaires opérant entre universitaires et à une institutionnalisation forte de relations avec un niveau national et international. Dans cette évolution, les dynamiques

³⁰ http://reunion-parcnational.fr/Enquete-publique/Rapport_EP_CHARTE_FINAL_cle85cf57.pdf [page consultée le 03.04.2014]

d' enrôlement et de collaboration qui avaient animé la cellule de patrimonialisation semblent s'être progressivement arrêtées. Ce décrochage est d'ailleurs exprimé par l'un des membres de cette cellule, qui regrette l'époque où il passait moins de temps dans son bureau et pouvait donc plus souvent discuter de manière informelle du projet de parc avec les élus locaux ou avec les représentants des chambres consulaires. Il compare cette période passée à la bureaucratisation de son travail actuel, où, par exemple, un logiciel de pointage installé dans son ordinateur lui impose de badger à chaque arrivée et départ de son bureau : l'informalité relationnelle qui avait produit l'adhésion de la sphère politique et d'une partie de la population au projet patrimonial, et qui lui avait permis de se mobiliser fortement y compris en dehors de son temps de travail, lui semble maintenant menacée et avoir entraîné une défiance de l'opinion publique et des élus. Je retrouve là le caractère contre-intuitif de certains résultats de mon enquête sur la Península Valdés où je m'étais intéressé aux effets de la division du travail dans les entreprises d'éco-tourisme sur l'application de normes environnementales (Babou, 2009). L'attention ethnographique aux modalités de l'organisation du travail conduit à identifier des médiations intervenant sur le rapport des sociétés à leur environnement qui ne se situent pas forcément là où l'intuition irait les rechercher *a priori*.

La dernière période, celle de la signature de la charte, correspond à une tentative de relance d'une dynamique locale autour d'un projet de territoire à contractualiser, mais dont on verra plus loin que le dispositif s'appuie très peu sur la population. Ce qui mènera à une forte contestation de la légitimité du parc dans l'espace public.

Comme dans l'analyse du modèle français des parcs nationaux mise en place par Alban et Hubert, les cadres normatifs et les habitudes prescriptives et bureaucratiques de l'action publique entraînent un décrochement entre les espaces de débat et de gouvernance internes et externes à l'établissement, et la population. J'ai constaté à La Réunion des mécanismes très proches de ceux décrits pour la plupart des autres parcs nationaux (Alban et Hubert, 42) :

[...] dans la plupart des EPN, l'élaboration de la charte est restée une démarche restreinte aux cercles des Directions des Parcs et quelques chargés de mission du siège. Malgré les efforts déployés par le management, l'essentiel des agents de l'établissement est resté à l'écart des discussions et ne s'est pas approprié le contenu de la charte. Les personnels de l'EPN ont eu tendance en effet à développer des comportements désabusés et de repli sur eux-mêmes face à la remise en cause des méthodes de travail amenée par les chartes. De fait, les chartes ont amplifié encore le fossé historique entre le siège de

l'établissement et sa base de terrain (Alban, 2012). Ces phénomènes concourent à l'isolement des équipes de direction, qui supportent seules la responsabilité de l'élaboration de la charte.

À La Réunion, la construction patrimoniale du parc a donc reposé dans un premier temps sur la mise en place d'un espace de gouvernance et d'action dense en relations de proximité, puis qui s'est déroulée à un niveau où le cadrage international imposé par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a dépossédé les acteurs locaux d'une partie de leur pouvoir de désignation des objets à patrimonialiser. Il est alors difficile de parler d'une mise en culture du patrimoine. Une gestion institutionnalisée et étatique intervient ensuite, avec incorporation de personnels recrutés sur concours national, puis avec l'appel à une gouvernance partagée localement autour du projet de charte. L'ensemble de cette dynamique met en tension les différents espaces sociaux d'action et de gouvernance qui se trouvent pris dans des contradictions et des niveaux d'échelle difficiles à intégrer.

Les interprétations de la « valeur universelle exceptionnelle »

La question qui va nous intéresser maintenant va être celle des interprétations de la catégorie de l'universel, tant par les institutions que par les habitants du parc. La « valeur universelle exceptionnelle » est un concept mobilisé dès la convention du patrimoine mondial de 1972. Cependant, le concept n'a été défini qu'à partir de 2005 :

La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière. Le Comité définit les critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial³¹.

À La Réunion, ce sont deux des dix critères de l'UICN qui ont défini la valeur universelle exceptionnelle des pitons, cirques et remparts. Tout d'abord, un critère d'ordre paysager. Selon le critère vii de l'UICN, « L'association du volcanisme, des glissements de terrain d'origine tectonique, et de l'érosion par les fortes pluies et les cours d'eau a donné un paysage accidenté et spectaculaire d'une beauté saisissante, dominé par deux volcans, le Piton des Neiges qui est endormi et le Piton de la Fournaise qui est extrêmement actif » (UICN, 2010, p. 48). Les pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion sont les constituants de ce paysage. Ensuite, on trouve un critère relevant de la biodiversité, principalement

³¹ Unesco, 2005, p. 15.

floristique. Selon le critère x, « Le bien est un centre mondial de diversité des plantes avec un degré d'endémisme élevé. Il contient les derniers habitats naturels les plus importants pour la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes, y compris une gamme de types forestiers rares » (UICN, 2010, p. 49). La Réunion est qualifiée de « dernier refuge pour la survie d'un grand nombre d'espèces endémiques, menacées et en danger ».

Dans un contexte marqué par les conceptions universalistes de l'Unesco, le parc national met en place des discours et une iconographie ancrés dans le local, le patrimoine réunionnais étant souvent présenté sous un angle flirtant avec le folklorisme. Voici par exemple comment le site web officiel du parc utilise des références sommaires et stéréotypées à la langue créole pour se présenter : « Not'île, not'fierté. La Réunion est remarquable par ses patrimoines naturel et culturel. L'une des missions première du Parc est de protéger, conserver et valoriser ces patrimoines qui font que not'île est ce qu'elle est »³².

Ou encore, toujours sur le même site : « Les habitants de Mafate et ceux de l'îlet des Salazes, dans le cirque de Cilaos, sont les seuls résidents permanents du cœur du parc national. Le choix d'inclure ces lieux de vie dans le cœur du Parc a été délibéré. Ils représentent une valeur culturelle forte, ils abritent une part de l'âme réunionnaise, le socle d'une identité créole marquée par un mode de vie original et un lien fort à la terre »³³.

Toujours dans le domaine de la communication institutionnelle et publique du parc, les affiches promotionnelles, qui sont apposées dans les bureaux du siège ou dans certains gîtes de tourisme, ainsi que ses documents de communication, arborent le slogan suivant : « Not parc, not patrimoine, not fierté ». La référence à l'Unesco se résume à l'application de son logo. Voici par exemple l'un de ces documents de communication, une carte d'invitation à un « pique-nique participatif et familial » après une visite guidée par des agents du parc :

³² <http://www.reunion-parcnational.fr/Not-ile-not-fierte.html> [page consultée le 03.04.2014]

³³ <http://www.reunion-parcnational.fr/Le-coeur-habite.html> [page consultée le 03.04.2014]



Figure 4 : Carte d'invitation du parc national

Le pique-nique, considéré à La Réunion comme une activité populaire traditionnelle, est ici nettement mis en avant dans l'iconographie : il vise à ancrer le parc dans une proximité avec les habitants. Cette opération était destinée à fêter l'anniversaire des cinq ans de la création du parc national, ainsi que celui des trois ans de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Un informateur de terrain vivant à Mafate, ancien médiateur du parc, et qui possède un gîte m'affirme cependant qu'une partie des propriétaires de gîtes de son îlet a collé l'affiche promotionnelle du parc sur les murs des gîtes en appliquant un scotch noir sur les mots « Not parc », de façon à ne plus laisser apparaître, pour les touristes, que l'expression « Not patrimoine, not fierté ». Même si cela ne concerne que quelques personnes, c'est un nouvel indice qui s'ajoute à ce qu'on a déjà vu plus haut avec la contestation du parc par le CMAC et la campagne de presse qui a suivi. Cela montre que le parc de La Réunion est dans une situation ambiguë vis-à-vis du local : entre valorisation folklorisante du local par l'institution et dénonciation de l'institution par des habitants des Hauts pourtant supposés représenter « l'âme réunionnaise ».

Un des porteurs du projet de patrimonialisation du parc national et de son inscription sur la liste de l'Unesco regrette que ce pour quoi le parc a été inscrit, c'est-à-dire la valeur universelle exceptionnelle de ses paysages, soit totalement absent de la politique de valorisation du parc qui se préoccupe avant tout de la biodiversité. Évoquant le nouveau siège de l'institution, situé dans le village de la Plaine des Palmistes, il explique :

« Allez rendre visite à la Plaine des palmistes. D'accord ? Vous verrez au rez-de-chaussée une superbe exposition de photos, vraiment de belles photos hein ! [...] C'est-à-dire que t'auras une superbe photo de cascade, un superbe vol de papangue, une superbe coulée, bon. C'est-à-dire en fait tu auras des éléments fondateurs de cet espoir qu'on a placé à La Réunion quand on a commencé à vouloir créer un parc et qu'on a commencé à vouloir créer un patrimoine mondial. Mais ça s'arrête là !

Après, cherche dans chacun des quatre secteurs³⁴ quelqu'un qui soit capable de comprendre la géographie physique, c'est-à-dire le paysage. Ça, c'est tel type de paysage, ça s'est formé de telle façon d'après les hypothèses scientifiques les plus récentes. Ça c'est intéressant, ça, ça a été placé dans le cadre de l'Unesco parce que c'est exceptionnel. Ça n'existe pas ! Si tu prends maintenant [...] l'équipe directoriale. Va chercher quelqu'un responsable de ce qu'on appelle le secteur abiotique, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas vivant ! Par contre pour le vivant [...], tu as des tas de gens compétents, mais tu n'as personne qui travaille sur la partie paysage naturel ! Moi je ne sais pas pourquoi dans leur organigramme ça n'existe pas. »

Si l'on revient sur la carte d'invitation présentée plus haut, on constate en effet une énonciation centrée avant tout sur la pratique familiale du pique-nique, et sur trois espèces animales emblématiques : un lézard vert des Hauts (*Phelsuma borbonica borbonica*, une espèce endémique), un papangue en vol (*Circus maillardi*, rapace endémique), et un tuit-tuit (*Coracina newtoni*, oiseau également endémique). En revanche, on ne trouve aucune référence dans l'affiche ni dans les textes qui l'accompagnent aux aspects géomorphologiques de l'inscription par l'Unesco. Même chose pour la campagne de presse vue plus haut, qui utilisait l'image d'un papangue et d'un caméléon.

L'universalisme de l'Unesco ne marque donc guère les esprits ni les pratiques, et ce ne sont pas les entretiens menés avec les personnels du parc ou de l'ONF, qui sont également des habitants du cœur habité qui modifient cette impression : l'inscription de La Réunion apparaît certes comme un motif de fierté pour les Réunionnais interrogés, mais elle est soit simplement créditée d'avoir fait augmenter la fréquentation touristique dans le cirque de Mafate, soit totalement évacuée des préoccupations des personnes qui déclarent qu'elle n'a rien changé à leur vie quotidienne ni à leur travail dans le parc :

³⁴ Le parc est divisé, au plan administratif, en quatre secteurs géographiques.

Igor Babou : « La charte était dans le contexte de l'Unesco, puisque je crois que c'est l'Unesco qui demande... »

Médiatrice habitant Mafate : « oui, c'est ça. »

Igor Babou : « ...est-ce que toi tu as vu des choses changer avec l'Unesco ? »

Médiatrice : « non. Pour l'instant, non. On a cette partie protection... peut-être que ça apporte un plus par rapport aux touristes, l'Unesco, le label, une reconnaissance par rapport au monde pour La Réunion, mais à part ça, pour moi... »

Igor Babou : « pas de modification, et pour les gens ? »

Médiatrice : « non, pas de modification, c'est une reconnaissance. Je pense pas que ça peut apporter plus de difficultés ou autres, ça peut qu'apporter de bonnes choses, enfin, sauf si on rate toute la partie protection ! Là ils nous enlèvent tout. »

Igor Babou : « toi concrètement l'Unesco, tu as eu des... je t'ai déjà demandé tout à l'heure mais... pas des contacts, mais tu vois ça comment ? Tu as eu des informations sur l'Unesco, sur... au quotidien... »

Médiatrice : « non, pas forcément, moi je pense que quand même l'Unesco... c'est une reconnaissance que même les habitants de Mafate trouvent bien. C'est bien, on est classés au patrimoine mondial ! L'Unesco, je sais pas, ça fait... ça fait bien ! »³⁵

On constate un décalage entre d'une part l'enjeu scientifique de l'inscription par l'Unesco et l'adhésion des personnes chargées de la patrimonialisation du parc à la logique de la valeur universelle exceptionnelle, et d'autre part les appropriations institutionnelles de l'universel à travers des modalités de valorisation qui reposent sur un schéma classique de mise en scène d'espèces emblématiques locales et du pittoresque des paysages, ou sur des valeurs folkloriques et de proximité. C'est l'institution du parc qui minore elle-même le potentiel de sa valeur universelle exceptionnelle, sans doute car elle est difficilement déclinable en produits touristiques et en figures emblématiques. Et quand des opposants au parc bloquent son conseil d'administration, ils s'affirment en tant que « locaux », contre le parc qui est alors renvoyé à son ancrage national parisien, voire international. L'opposition entre le local et le global est ici dissoute dans des médiations contextualisées qui lui donnent un sens nouveau. On retrouve là, dans un contexte patrimonial, les caractéristiques du positionnement post-colonial complexe de La Réunion par rapport à l'ancienne puissance coloniale, avec la transformation et la recontextualisation d'anciens rapports de domination, rapports qui sous-tendent toujours plus ou moins explicitement des constructions identitaires prises entre universalisme républicain et culturalisme local, entre acculturation et créolisation (Ghasarian, 2008).

Ce n'était pas le cas en Argentine, dans le parc de la Península Valdés, où la construction des identités locales dans les discours de médiation des guides de tourisme que j'ai pu étudier reposait clairement sur des discours à prétention universelle, notamment la

³⁵ Entretien réalisé le 14.06.13 avec une médiatrice mafataise, dans un bar de Saint Denis.

vulgarisation des sciences, ou les stéréotypes de la communication professionnalisée (Babou, 2009 ; Babou, 2013). C'était le cas en particulier pour les guides de tourisme que j'avais suivi dans leur travail lors des visites en bateaux pour observer les baleines, et qui structuraient au plan du contenu leur discours de médiation à partir de références à une vulgarisation naturaliste, et s'inscrivaient au plan formel dans une énonciation stéréotypée (blagues récurrentes et préparées à l'avance, adresses systématiques aux touristes en leur demandant leur prénom et en déclinant le leur, etc.). Ne disposant pratiquement d'aucune ressource culturelle négociable dans le champ de la valorisation touristique du patrimoine mondial, les habitants de la Península Valdés, dont j'ai montré qu'ils étaient majoritairement issus de migrations récentes, ne pouvaient pas, contrairement aux Réunionnais installés depuis des générations, bénéficier d'une aura de quasi-autochtonie inscrite dans l'Histoire ce qui leur permet de revendiquer, contre l'institution patrimoniale, des valeurs et des pratiques très ancrées dans la culture réunionnaise.

Entre discours sur l'identité locale et affirmation d'une valeur universelle exceptionnelle, la figure qui rendrait le mieux compte de ce type de situation serait sans doute celle du paradoxe. Une conception de l'universel cohabite avec des affirmations identitaires et renforce l'idée que ce qui pose problème ce sont nos conceptions catégorielles réifiées en oppositions : nature/culture, identité/universalité, tradition/modernité, local/global, etc. Les aborder en termes de médiations discursives et sociales paraît plus pertinent pour décrire leurs enjeux sociaux et culturels.

Médiation et travail politique ordinaire : les habitants, l'ONF et le parc national

Pour bien comprendre les relations entre le parc national de La Réunion et les habitants de son cœur habité, il faut analyser le positionnement de cette institution en le comparant avec celui de l'ONF. En effet, dans le cœur du parc, c'est avant tout l'ONF qui est présent en continu avec plusieurs maisons forestières implantées depuis longtemps³⁶. C'est aussi l'ONF qui distribue des emplois et des stages d'insertion (métiers forestiers, gestion des déchets, construction, etc.) et qui accorde des concessions sur les terres aux habitants qui souhaitent avoir une activité agricole ou construire une maison. Cette situation est liée, depuis

³⁶ Un premier service forestier a été créé par le Gouverneur Hubert Delisle en 1853 : c'est de cette époque que date le premier poste de forestier implanté à La Nouvelle, dans le cirque de Mafate. Il se transforme en « Conservation des Eaux et Forêts » lors de la départementalisation de 1948, et c'est en 1966 que ce service devient l'ONF de La Réunion. Deux autres postes de forestiers seront créés dans Mafate : l'un à Grand-Place en 1940, l'autre à Aurère en 1966. Le poste de Grand-Place a été déplacé à Roche Plate en 1985 (Bonnet, 2009, 14-15).

la départementalisation de 1946, au statut départemento-domanial de La Réunion où l'ONF administre au nom de l'État plus de 40 % du territoire de l'île. L'ONF, qui bénéficie du prestige du corps des forestiers, est donc un interlocuteur puissant et quotidien pour la population du cirque, car pratiquement tous ses habitants ont travaillé ou vont travailler à un moment donné, directement ou indirectement, pour l'ONF³⁷.

En revanche, la jeune institution du parc, ne distribue pas de concessions sur les terres agricoles, n'est pas un gros employeur, et ses agents présents dans Mafate n'y ont aucun bureau. Enfin, quand on interroge les trois médiateurs qui travaillent à Mafate, on constate que leur principale activité auprès des habitants, celle qu'ils évoquent tous spontanément en premier quand on leur demande de décrire leur travail quotidien, est l'aide à la constitution de dossiers administratifs et de mises aux normes dans le cadre de projets de construction : ces normes ne sont pas forcément nouvelles (la plupart existaient avant la création du parc), mais n'étaient généralement pas respectées. Les tâches de protection de l'environnement ou de médiation auprès des touristes ne sont évoquées que dans un deuxième temps dans les entretiens.

Par ailleurs, quand on suit des agents de l'ONF et des agents du parc sur le terrain, on constate une grosse différence entre ces personnels : d'une part les agents du parc sont majoritairement recrutés au niveau national, car peu de réunionnais ont réussi le concours d'Agent Technique de l'Environnement (ATE), qui est un statut d'agent assermenté et doté de pouvoirs judiciaires, contrairement aux médiateurs. Ensuite, sur le terrain, ces agents du parc s'interrogent sur leur identité à travers des discussions portant sur leur uniforme : doivent-ils afficher le logo bleu-blanc-rouge de la police du parc ? Ils craignent en effet de se couper de la population en affichant trop ostensiblement leurs fonctions de police, tant la défiance envers les institutions est forte au sein du cirque de Mafate. Dans le cas des médiateurs mafatais, le port de l'uniforme est également appréhendé de manière problématique par rapport à l'appartenance à la communauté locale : ils le mettent et l'enlèvent pour signifier aux habitants qu'ils sont en situation de travail (un médiateur utilise l'expression « être habillé en parc »), ou au contraire en situation non professionnelle. Dans le cas des deux seuls médiateurs mafatais qui habitent dans des îlets, et dont les habitants font partie de leur famille, on comprend que cette préoccupation soit importante. Même chose dans le cas d'un ancien médiateur, venu de France métropolitaine mais vivant à Mafate depuis plusieurs décennies et

³⁷ Observations de terrain, et fait connu de tous à La Réunion. Pour un chiffrage précis de l'importance économique de l'ONF dans les hauts de La Réunion, voir Guellec (1992).

y ayant fondé une famille avec une Mafataise. Il a démissionné car le parc lui reprochait de devenir un porte-parole des Mafatais, et non un porte-parole du parc : se considérant comme Mafatais, il avait du mal à assumer une identité clairement située et n'acceptait plus d'être considéré comme un relais du discours patrimonial du parc auprès des habitants. L'enquête montre donc les difficultés de positionnement des ATE et des médiateurs vis-à-vis de la population : quel rôle jouer ? Conseillers en développement économique ou chargés de conservation de l'environnement ? Policiers de l'environnement ou médiateurs ? Membres de la communauté locale de Mafate ou représentants d'une institution nationale ?

Dans l'enquête effectuée auprès des personnels de l'ONF qui vivent également à Mafate, ces interrogations sont absentes des discussions : leur positionnement en tant qu'habitants est nettement moins problématique. Encore faut-il préciser que cette relation apaisée entre l'ONF et les habitants de Mafate est relativement récente puisqu'entre la fin du XIX^e siècle et les années 1960, les relations entre les forestiers et les habitants ont pu être très conflictuelles, notamment en ce qui concerne l'accès au foncier, voire même à cause de projets d'expulsion de la population du cirque (Souffrin, 1992). Mais depuis, l'ONF et les habitants ont des relations de confiance et je n'ai pas rencontré, sur le terrain, de remises en cause de la position des forestiers aussi virulentes que celle dont le parc fait l'objet.

Dans ce contexte de coexistence institutionnelle avec l'ONF, la position du parc national est donc assez fragile et dépend, pour tous les retours d'information émanant du terrain, ainsi que pour la mise en place d'une gestion tenant compte des diverses parties prenantes, de constructions identitaires complexes reposant à la fois sur des interactions personnelles entre habitants, ATE et médiateurs, mais aussi de marqueurs sémiotiques engagés dans l'énonciation de l'institution, comme ceux relatifs au port ou non du badge des ATE ou de l'uniforme du parc.

Un aspect du travail des médiateurs ressemble toutefois fortement à celui des gardes forestiers. Les médiateurs du parc paraissent avoir une fonction principale de médiation entre les habitants du cirque de Mafate et les institutions des Bas : ils réalisent cette médiation lors de la constitution des dossiers techniques d'aménagement. Ce que j'ai pu observer du travail d'un garde forestier de l'ONF est très proche. Il aide les habitants à rédiger leurs CV, à monter des dossiers, etc. Il n'est pas uniquement un employeur, mais bien un médiateur entre les habitants et les institutions territoriales, et ce travail s'effectue en plus de son travail réglementaire de forestier. Ma fréquentation régulière de l'une des maisons forestières du

cirque m'a fait prendre conscience d'une proximité entre le rôle d'un garde forestier à Mafate, et l'imaginaire que l'on peut avoir du rôle d'un ambassadeur à l'étranger, qui contribue à la vie sociale par des réceptions. Le garde forestier, dans sa vie quotidienne, a une fonction relationnelle et culturelle : il a table ouverte, il organise des soirées, il reçoit les habitants, il les conseille, il est invité aux mariages et aux enterrements³⁸, etc. Son activité, en dehors du travail consacré à la forêt et à son exploitation, s'apparente aussi à celle d'une assistante sociale, ou d'un écrivain public. Enfin, il est le seul et unique représentant officiel de l'État dans le cirque. À tel point que l'une de ses tâches officielles est de vérifier, lors des enterrements, la présence du cadavre dans le cercueil...

Garde forestier : « Moi je cherchais un poste isolé. Je voulais vraiment un poste isolé. [...] Quand j'ai eu Mafate, je ne connaissais pas. Je ne connaissais ni La Réunion, ni Mafate, et je me suis un petit peu renseigné, et ça m'a tout de suite plu. L'isolement. Et après quand je suis arrivé là-haut, je me suis rendu compte que c'est l'inverse ! Au contraire, on est tout le temps... c'est des rapports très intimes avec les gens, mais c'est super chouette, c'est super chouette [...] ».

Igor Babou : « C'est quoi pour toi le rôle d'une maison forestière dans un îlet comme ça ? »

Garde forestier : « Je pense que ça a vraiment un rôle, surtout à Mafate. C'est ce qu'il y a de plus important. Enfin, de plus important... Les randonneurs arrivent, n'importe quoi, le garde est là. Que ça soit le samedi, le dimanche, sa maison de fonction est là. On peut demander conseil. On fait de tout, moi je fais tous les papiers : des papiers RSA, toutes les demandes ASSEDIC je les remplis, j'envoie les CV, je les fais pour eux, en dehors du boulot ! Et pour eux ils savent. Pareil pour les randonneurs, ils viennent voir le samedi et dimanche, savoir quel sentier prendre. Je pense que c'est vraiment important d'avoir une maison de fonction. Plus qu'ailleurs. »³⁹

L'ONF et le parc, au-delà de leurs attributions officielles, pallient d'une part le faible niveau de scolarisation dans le cirque en apportant une aide à la rédaction de dossiers pour les projets des habitants, et ils compensent d'autre part l'absence des institutions territoriales. L'activité de médiation réalisée va donc bien au-delà de ce qu'on appelle « médiation culturelle » lorsque l'on évoque le travail des guides de tourisme. Cette médiation spécifique de la situation mafataise se développe parfois de manière informelle pour les médiateurs du parc, et plus souvent encore dans le cas du garde forestier. Elle relève de leur investissement personnel, et d'une conscience aigüe de la nécessité de contribuer au vivre ensemble. Il s'agit

³⁸ Tous les gardes forestiers de Mafate ne sont cependant pas aussi proches de la population que celui chez qui j'ai séjourné. Mais dans l'ensemble, ils sont intégrés à la population de Mafate avec qui ils vivent, les maisons forestières étant toutes situées dans les îlets.

³⁹ Entretien réalisé le 18.01.13 sur le lieu de vacances du garde forestier (un village vacances de l'ONF à La Réunion).

bien là d'un travail politique ordinaire de tissage de relations entre habitants et institutions⁴⁰. Ce travail se déroule pourtant loin des dispositifs participatifs habituellement crédités de cette mise en relation entre des parties prenantes aux enjeux contradictoires. De même, le travail de terrain des médiateurs du parc au service de la population mafataise, tel que j'ai pu l'observer, n'est jamais médiatisé. Il n'en est pas moins réel.

La présentation de la future charte du parc aux habitants du cœur habité

On l'a vu plus haut, le contexte en 2012 et en 2013 à La Réunion est celui d'un débat public houleux au sujet du projet de charte du parc, avec des protestations d'élus locaux et d'associations, des dénonciations d'un manque de concertation, et des remises en causes des règles d'usage du territoire depuis sa patrimonialisation. Dans ce contexte, il faut observer les pratiques participatives dans le détail pour comprendre les enjeux politiques et culturels de l'attribution à un territoire habité d'une « valeur universelle exceptionnelle » et d'un mode de gestion de type parc national.

En 2012, j'ai accompagné durant une semaine dans le cirque de Mafate des responsables du parc et des médiateurs de terrain qui ont présenté le projet de charte aux habitants, et qui souhaitaient à cette occasion engager un débat participatif. La charte était en effet au stade de projet, et il s'agissait de recueillir des éléments permettant de l'amender à partir du recueil d'avis exprimés par les habitants lors de discussions collectives. C'était la première fois qu'une équipe du parc se déplaçait dans le cirque pour y présenter le projet de charte. Il n'y a pas eu d'autre expérience de ce type depuis. Au total, une soixantaine de personnes sont venues pour ces discussions, sur les 800 habitants que compte Mafate. Aux présentations du projet de charte par les agents du parc succédaient des questions, critiques ou remarques des habitants, la discussion se déroulant de manière relativement informelle (prises de paroles spontanées, peu de formalismes de modération, usage du créole, prises de note manuscrites uniquement) et sur des durées d'environ une à deux heures. Certaines discussions se déroulaient sur un ton amical, d'autres ont été plus tendues, dont une fois avec des invectives. Le dispositif topographique et matériel était généralement lié à l'espace d'accueil de la discussion : un escalier d'école primaire (formant une sorte d'agora où les habitants s'asseyaient face aux personnes du parc), une cour d'école (où des chaises étaient installées, mais où une partie des habitants et des personnes du parc avaient préféré s'asseoir par terre),

⁴⁰ Sur cet ordinaire du politique hors des institutions, voir Carrel, Neveu et Ion, 2009 et Berger, Cefai et Gayet-Viaud, 2011. Sur l'importance de l'informalité dans les dispositifs participatifs, voir Richard-Ferroudji, 2011.

une petite salle dans une école permettant la projection d'un diaporama. Aucun compte rendu écrit n'a été publié par le parc à partir de ces discussions⁴¹.

Ce qui m'a surpris, lorsque j'ai noté les thèmes des discussions lancées par les habitants, c'est la très faible présence des thèmes environnementaux, culturels ou patrimoniaux. Les problèmes abordés relèvent pratiquement tous de préoccupations d'aménagement du territoire : désenclavement (principalement la localisation des sites de largage de matériel ou l'évacuation des malades par les hélicoptères), problèmes d'accès à l'eau, autorisations de constructions d'habitations, etc.

Le thème le plus récurrent est celui des lieux de pose des hélicoptères qui ravitaillent les habitants. Les craintes des habitants portent sur une modification de la réglementation et sont alimentées par la circulation de rumeurs, alors que la charte affirme au contraire le rôle de l'hélicoptère. Lorsqu'on interroge les habitants sur les changements dans leur vie quotidienne, ils les rapportent à l'hélicoptère et à l'arrivée de l'électricité. L'importance de l'hélicoptère peut être illustrée par deux pratiques de représentation de ce moyen de transport inscrit aujourd'hui dans l'imaginaire de Mafate. Tout d'abord, l'un des propriétaires d'un gîte a fabriqué des maquettes d'hélicoptères à partir de matériaux de récupération, et il les expose sur le toit du gîte pour les montrer aux touristes. Ensuite, les ouvriers de l'ONF, qui habitent Mafate et qui décorent souvent les sentiers avec des sculptures en bois de goyavier, ont construit en 2013 un énorme hélicoptère en bois au bord de l'un des sentiers touristiques qui permet d'accéder à l'intérieur du site.

Ces représentations d'hélicoptères semblent montrer que les Mafatais ne tiennent pas à être considérés comme des porteurs de « tradition ». Le discours du parc sur le caractère « traditionnel » de Mafate, qui est devenu un argument de valorisation touristique du cirque, explique peut-être la crainte d'un changement dans la réglementation des hélicoptères. Mafate n'est plus, depuis longtemps, un lieu où les habitants se vivent comme inscrits dans une tradition. Sur les sentiers, on croise souvent de jeunes Mafatais qui écoutent du rap sur des tablettes numériques ou sur des *smartphones* dernier cri, en pleine forêt. Autre exemple : le propriétaire d'un gîte touristique m'a expliqué que selon lui Mafate était un mélange de tradition et de modernité : on garde ce qui est bien dans ces deux univers de référence. Les craintes d'un changement de réglementation autour des hélicoptères expriment sans doute la volonté de préserver une capacité de négociation entre tradition et modernité, au moment où

⁴¹ Pour plus de détails sur l'ethnographie de ces consultations, voir Babou (à paraître en 2015).

la nouvelle institution du parc national investit le cirque avec le discours de la tradition et du patrimoine.

La focalisation des débats sur les aspects de réglementation et d'aménagement indique que pour les habitants présents lors des réunions, et dans le cadre de la visite de représentants de l'institution dans les îlets, le parc n'est pas vu comme un interlocuteur pour des discussions sur le patrimoine naturel ou culturel. Il est construit comme une institution porteuse de normes contraignantes ou comme un espace d'interpellation des institutions en général sur des thèmes relevant de la vie quotidienne. Les personnes mobilisées semblent avoir utilisé le dispositif en le détournant de ses enjeux naturalistes, patrimoniaux et culturels, saisissant l'occasion de faire circuler leur parole vers les Bas, c'est-à-dire vers les institutions⁴². On retrouve, dans ce contexte participatif, le rôle de médiateur vers d'autres institutions qui a été observé plus haut pour la constitution de dossiers techniques.

Lors de l'une de mes visites dans un îlet de Mafate, plusieurs semaines après la présentation du projet de charte, j'ai interrogé un habitant qui en avait un exemplaire, et qui avait été chargé de le diffuser dans l'îlet. Il ne l'avait presque pas lu et n'en avait discuté avec personne. Il m'a apporté la charte, et a ironisé sur l'un des articles qui présentait une norme concernant les nuisances sonores (les gens écoutent souvent de la musique sur des sonos, assez fort, en particulier du reggae, car il y a un milieu rasta bien implanté dans le cirque). L'ironie portait également sur l'écriture en français du texte, alors que la langue parlée est le créole. Autrement dit, la charte était vue comme une contrainte émanant de la France, et non comme un texte à débattre en créole pour s'en saisir. Cette absence de discussion de la charte dans le cirque m'a été confirmée par ailleurs : un ou deux îlets seulement semblent avoir organisé un débat, sous l'impulsion des institutrices.

Cette charte met en avant le caractère authentique, culturel et écologique du mode de vie des habitants de Mafate. Le parc national a été créé sur la base de la loi de 2006 et a donc en principe une mission d'inventaire, d'aménagement, de production de savoir et de protection des aspects culturels, autant que naturels, du territoire. Les responsables du parc

⁴² Il ne s'agissait pas, à ma connaissance, des mêmes personnes que celles qui se mobilisaient dans le cadre de la contestation organisée par le C.mac, cette association étant plutôt portée par des personnes vivant dans le sud de l'île, hors de Mafate. Des représentants du parc et de la commune gérant Mafate ayant été présents lors de ces réunions, un retour d'information a été possible vers l'institution. J'y ai moi-même contribué en envoyant au responsable du secteur le relevé de la liste des questions et critiques que j'ai notées durant les réunions. En revanche, il n'y a pas eu de compte rendu rédigé par le parc suite à cette consultation. Dans le cadre plus général de l'enquête publique, un rapport des commissaires enquêteur a été mis en ligne sur le site du parc.

disent qu'ils souhaitent valoriser le mode de vie « traditionnel » des habitants du cœur du parc, à Mafate. La charte insiste de plus sur l'oralité de la culture des Hauts.

L'un des quatre enjeux principaux qu'identifie la charte consiste à « Valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs ». Pourtant, elle est rédigée dans un langage juridique difficile à comprendre et, même si un résumé a été édité et largement distribué, elle fait 200 pages, ce qui dans un contexte de fort illettrisme n'est pas la meilleure garantie pour faire circuler l'information et mettre en place un débat public. D'autant que la situation linguistique de l'île de La Réunion ne se résume ni à des enjeux de traduction ou de compréhension, ni à la coupure entre l'écrit et l'oral : l'usage du créole a une vocation identitaire et politique dans son opposition avec le français⁴³. Comme on le constate dans l'extrait du résumé de la charte qui suit, la hiérarchie des quatre enjeux positionne les trois premiers sous l'angle de la conservation (du paysage, de la biodiversité et de la tradition), et seul le dernier relève d'une dynamique (le développement économique) : le parc se présente donc, dans sa communication institutionnelle, comme un espace principalement dédié au *status quo*, ce qui contraste avec la volonté des habitants de s'inscrire dans une modernité négociée.

⁴³ N'étant pas linguiste ni spécialiste de littérature réunionnaise, je ne prendrai pas position dans la complexité des débats sur la question des langues à La Réunion. Je me contenterai de renvoyer à quelques textes d'auteurs ayant traité cette question : Prudent (1981), Marimoutou (1989), ou encore Bavoux (2003).

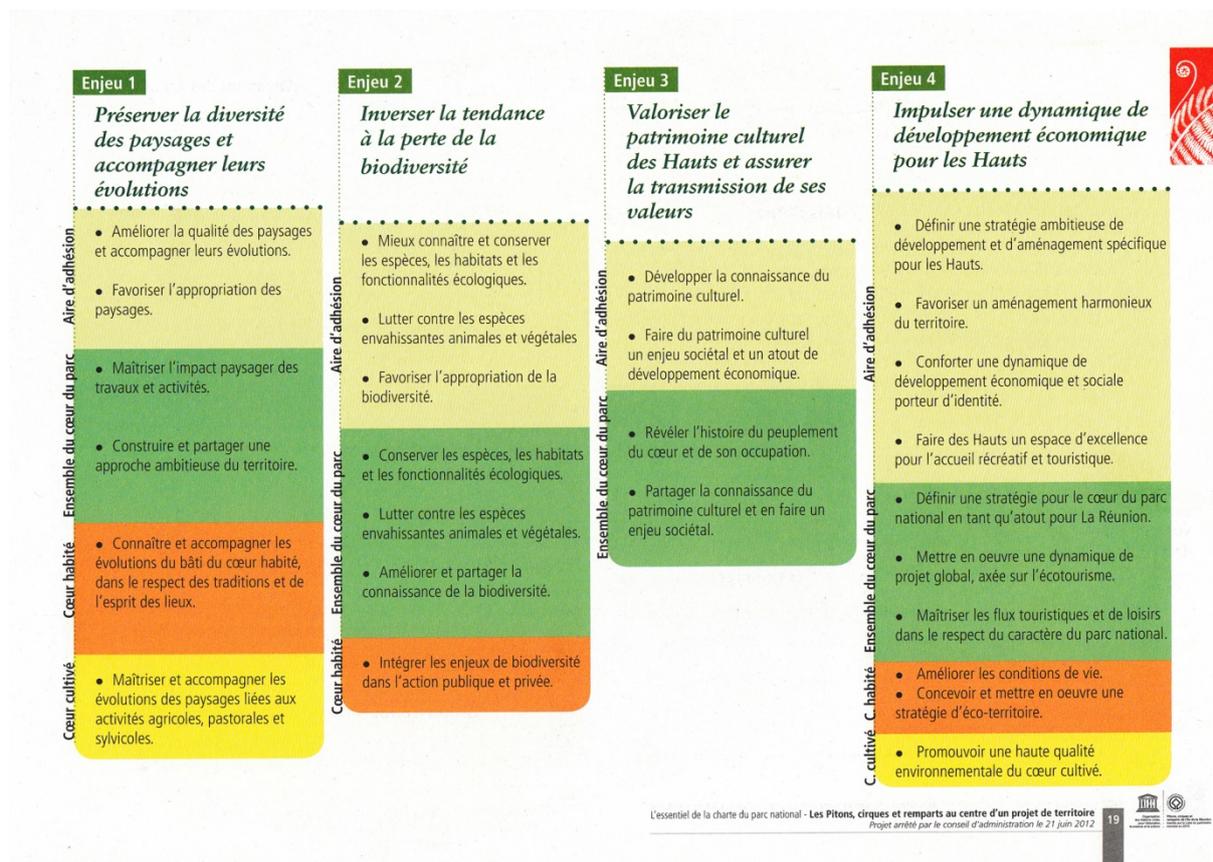


Figure 5 : Un extrait du résumé de la charte présentant les 4 enjeux du territoire vus par le parc national. Excerpt of the abstract of the code of conduct presenting the 4 territory's stakes from the point of view of the national park.

Lors de la tournée de présentation, les agents du parc parlaient créole et la discussion orale s'établissait sans trop de problème⁴⁴. Il est cependant paradoxal de vouloir valoriser une culture que l'on décrit comme orale tout en produisant un texte juridique aussi complexe que celui de la charte. C'est sur la base de ce texte juridique, dont la plupart des énoncés commencent par « Il est interdit de... » qu'on demande aux habitants de se prononcer sur leur avenir. Même si après l'énoncé des interdits viennent des dérogations qui leur donnent des droits nouveaux, c'est tout de même le mode de pensée et le lexique juridique qui ont organisé la rédaction des détails de la charte.

Le mouvement inverse, qui partirait des connaissances locales et des manières d'argumenter des habitants pour en induire un statut patrimonial et une protection juridique, n'a pas été envisagé. La charte a fait ensuite l'objet d'une enquête publique dans toute La Réunion. Les commissaires enquêteurs de l'enquête publique effectuaient leurs permanences dans les villes des Bas de l'île, à des dates précises. Le parc a demandé à ce que la Préfecture

⁴⁴ Ils maîtrisaient bien la langue, étant nés à La Réunion.

autorise les commissaires à faire des permanences à Mafate, de manière à éviter aux habitants d'avoir à prendre deux jours de congés afin de venir s'exprimer dans les Bas : le Préfet a refusé.

Suivre la présentation de la charte a été aussi intéressant du point de vue de l'analyse des interactions communicationnelles, et pour comprendre les enjeux de savoir autour de ces interactions. L'équipe du parc a testé deux manières différentes de s'adresser à son public. La première consistait à présenter la complexité technique et juridique de la charte, sur la base du postulat selon lequel les Mafatais ne devaient pas être considérés comme des citoyens incompetents : on devait leur donner tous les éléments de compréhension de cette complexité. Cela passait par l'usage d'un vidéoprojecteur, la projection d'un diaporama en début de séance, et une introduction réalisée par un responsable administratif du parc. Cette conception s'accompagnait d'un refus explicite et très argumenté de simplifier le vocabulaire technique et gestionnaire. Dans l'autre manière qui a été testée, c'est un médiateur du parc, qui vulgarisait le discours de la charte, sans diaporama, pour l'ancrer dans la vie quotidienne : l'idée était que les habitants ne comprenaient pas le cadre juridique et technique, qui devait alors être simplifié pour permettre l'accès au débat public. J'ai cependant pu observer que certains habitants pouvaient mobiliser des références et un lexique administratif quand ils avaient une pratique associative les ayant habitués à fréquenter des institutions pour obtenir des financements⁴⁵.

L'enquête de terrain sur cette pratique de consultation fait donc émerger des modalités de connaissance, des représentations de la communication et des conceptions du rapport politique aux habitants qui se confrontent, au sein même de l'équipe du parc. Une institution de ce type, comme tout espace social, se caractérise par son hétérogénéité et par les tensions et contradictions qui s'y déploient. Entre les médiateurs, les Agents Techniques de l'Environnement, et les cadres du parc d'une part, et les habitants du cœur du parc national d'autre part, on a également constaté une série de tensions autour de thématiques avant tout liées au désenclavement et au développement. Mais on a aussi pu observer l'importance de la question linguistique autour de la culture de l'oralité et de la pratique du créole, qui est un enjeu toujours important à La Réunion. On est donc loin d'une situation qui relèverait d'un clivage simple entre des savoirs savants et des savoirs locaux ou traditionnels, et qui ne

⁴⁵ Il s'agissait d'associations musicales, qui sont les plus actives au sein du cirque. Dans les questions posées par des jeunes au look de « rappers », les savoirs mobilisés étaient avant tout administratifs : références aux fonds FEDER de la communauté européenne, demandes de précisions sur les emplois au sein du parc, etc., et non des questions de nature politique.

porterait que sur des thèmes naturalistes. La question des rapports interculturels entre habitants et gestionnaires du parc se situe ici dans le contexte des modèles de pensée et d'action ancrés dans des cultures professionnelles.

Conclusion : gérer un parc naturel habité, une situation interculturelle

Ces différents constats permettent de réfléchir aux paradoxes d'une situation interculturelle de rencontre entre une administration patrimoniale et des habitants. C'est le caractère « traditionnel » du cœur habité qui est valorisé par le parc national de La Réunion : cela suppose une opposition entre « tradition » et « modernité » dont on a vu qu'elle avait peu de sens dans son cœur habité, à Mafate. On présente pourtant le mode de vie des Mafatais comme un exemple à suivre, opposé à celui des villes. Mais on demande aux Mafatais d'adhérer à la charte aux conditions des gens des villes.

Tout se passe comme si on avait affaire à une situation d'assimilation culturelle. Même s'il ne s'agit pas d'une volonté du parc ni de l'Unesco, la naturalisation des idéologies gestionnaires et des catégories patrimoniales produit ses effets. Mais pour éviter une conception victimaire des Mafatais, il conviendrait d'analyser la manière dont ils se saisissent du parc, et éventuellement celle dont ils l'instrumentalisent à leur profit, ce que je n'ai fait qu'esquisser plus haut. Des travaux menés sur la patrimonialisation dans des parcs naturels de la liste du patrimoine mondial ont bien montré ce double mouvement d'assimilation culturelle des populations par les institutions et d'instrumentalisation des institutions par les populations (voir par exemple Cousin et Martineau, 2009).

En parallèle, il faut éviter de réifier la position du parc national, car sur le terrain on observe des tensions et des contradictions. Le parc en tant qu'institution semble parler d'une seule voix (celle de sa direction), mais dans les pratiques, on observe à La Réunion ce que d'autres observateurs ont noté dans d'autres parcs nationaux : de forts clivages entre les directions et les agents de terrain (Alban et Hubert, 2013). Ce qui est particulier à La Réunion, c'est que la position que les agents tentent de construire vis-à-vis des habitants est difficilement analysable sans tenir compte de la présence préalable de l'ONF. La crise de légitimité que traverse le parc, et qui est verbalisée par certains de ses cadres, est d'autant mieux perceptible qu'on ne voit pas l'équivalent aujourd'hui à l'ONF. Paradoxalement, le parc qui est présenté par les médias comme un acteur fort et contraignant, n'est peut-être pas aussi fort qu'il en a l'air, et les contraintes qu'il impose sont très relatives.

Ce qui paraît plus net, c'est la relation entre un développeur (le parc) et des gens « à développer » (les Mafatais) : on a vu plus haut à quel point cette représentation d'une relation développeur/développé était forte dans les discours de justification du parc et de ses acteurs. On se situe dans la situation paradoxale où, au nom d'un principe de développement, une administration décide de conserver un état de nature et de culture. Des principes supérieurs sont alors mobilisés : la biodiversité, un patrimoine paysager, une tradition. Cela pose forcément la question politique de la légitimité de cette démarche, des principes qui la fondent et du partage négocié de sa signification entre les acteurs.

Confrontés aux cadres contradictoires de la patrimonialisation et de la gestion de l'environnement, à leur distribution selon des échelles de gouvernance et d'action qui vont du local à l'international, à des valeurs oscillant entre universalisme et culturalisme, et à la tension entre impératif délibératif et tradition centralisatrice des administrations, les groupes et les personnes qui agissent dans cet environnement institutionnel sont amenés à mobiliser des ressources multiples : réseaux de collaboration, redéfinition des objets patrimoniaux, discours folklorisant, savoir universitaire et juridique, communication médiatique, etc. La capacité des personnes et des groupes à se mouvoir, à agir et à se coordonner dans cet environnement repose sur la mise en place de ces médiations qui, du point de vue de l'observateur, semblent avoir pour fonction de réduire la tension entre des pôles contradictoires. La maîtrise de cet environnement complexe dépend d'une culture scientifique, administrative et politique qui, dans le cas réunionnais, est assez éloignée de la culture de la plupart des habitants du cœur habité du parc. Le risque est alors celui de ne pas réussir à construire un monde commun, là où l'enjeu universaliste de l'Unesco est pourtant de transcender les différences et les cultures.

Autrement dit, la gestion d'un patrimoine naturel habité comme le parc national de La Réunion pose des questions qui sont fondamentalement politiques, et qu'on ne peut réduire ni à des stratégies communicationnelles, ni à un savoir naturaliste surplombant et encore moins à l'imposition d'une catégorie universelle. On doit pouvoir en débattre au niveau général des cadres politiques des relations entre institutions et administrés, si on veut réellement être dans une perspective de démocratie participative : qui veut changer la vie de qui ? Pourquoi ? Et avec quelle légitimité ? Cela signifie qu'il faudrait également intégrer de manière réflexive les relations entre savoirs scientifiques et gestion politique du territoire, et tenir compte des effets d'une interculturalité qui implique la pensée gestionnaire elle-même en tant que forme culturelle parmi d'autres tout aussi légitimes.

Remerciements :

Ce travail de recherche a été mené sur des bases informelles et sans contractualisation. Il n'a bénéficié ni d'un financement ni de l'appui d'une équipe d'enquêteurs. Il n'aurait cependant pas pu être mené sans l'accord de la direction et la participation active des agents du Parc national de La Réunion et de l'Office National des Forêts ainsi que des habitants du cirque de Mafate, qui ont bien voulu que je les suive au quotidien dans leur travail, et qui ont accepté de répondre à mes questions : je les en remercie chaleureusement.

Références bibliographiques

- Alban, N. et Hubert, G., 2013, Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 13 n° 2, septembre 2013 [en ligne : <http://vertigo.revues.org/14081>].
- Aspe, Ch. et Jacqué, M., 2012, *Environnement et société*. Paris : Editions de la MSH/Quae.
- Babou, I. 2015 (à paraître), Dynamique participative et matérialité dans le cœur habité du parc national de La Réunion, *Communication*, 2015.
- Babou, I., 2013, Autochtonie et migrations dans les sites du patrimoine naturel de l'Unesco, *SociologieS* (revue de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française) [en ligne : <http://sociologies.revues.org/4416>], novembre 2013.
- Babou, I., 2011, Le déplacement : une dimension d'analyse et une méthode pour comprendre les relations entre nature, science et société, *Questions de communication* n° 19/2011 [en ligne : <http://questionsdecommunication.revues.org/2695>].
- Babou, I., 2010, *Rationalité & nature. Une approche communicationnelle*, Habilitation à Diriger des Recherches en sciences de l'information et de la communication, Paris : Université Paris 7.
- Babou, I., 2009, *Disposer de la nature – Enjeux environnementaux en Patagonie argentine*, Paris : L'Harmattan.
- Babou, I. et Le Marec, J., 2008, Les pratiques de communication professionnelle dans les institutions scientifiques : processus d'autonomisation, *Revue d'Anthropologie des Connaissances*, Vol. 2, n° 1 2008/1 – Varia, mai 2008.
- Barbier, R. et Larrue, C., 2011 « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 67-104.
- Barbier, R., Boudes, Ph., Bozonet, J-P. et Al., 2012, *Manuel de sociologie de l'environnement*. Laval : PUL.

- Berque, A. *Médiancée. De milieux en paysages*. Paris : Belin, 2000 [1990].
- Bavoux, C., 2003, Fin de la « vieille diglossie » réunionnaise ?, *Glottopol* n° 2, Anciens et nouveaux plurilinguismes, p. 29-39.
- Berger, M., Cefai, D. et Gayet-Viaud, C. (dir.), 2011, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles : Peter Lang.
- Bonnet, H., *Aménagement forestier du Cirque de Mafate 2009-2018*. Saint-Denis : ONF/Service Forêt et Milieux Naturels, 2009.
- Callon, M. 1986, Some elements of a sociology of translation: domestication of the scallops and the fishermen of St Brieuc Bay. In: J. Law (dir.). *Power, action and belief: a new sociology of knowledge?* London: Routledge.
- Carrel, M., Neveu, C. et, Ion, J. (dir.), 2009, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques politiques ».
- CCEE (Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement), 2010, *Contribution du CCEE sur la charte du parc national de l'environnement*, Saint-Denis : CCEE [http://www.ccee.re/IMG/pdf/contribution_du_ccee_sur_la_charte_du_pnr.pdf]
- Cousin S. et Martineau J-L., 2009, « Le festival, le bois sacré et l'Unesco » Logiques politiques du tourisme culturel à Osogbo (Nigeria), *Cahiers d'études africaines*, 2009/1 n° 193-194, p. 337-364.
- Dalama M-G, 2005, L'île de la Réunion et le tourisme : d'une île de la désunion à la Réunion des Hauts et Bas, *L'Espace géographique* 4/ 2005 (Tome 34), p. 342-349
URL : www.cairn.info/revue-espace-geographique-2005-4-page-342.htm.
- Davallon, J. *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*. Paris : Lavoisier, 2006.
- Defos du Rau, J., 1961, L'île de la Réunion, étude de géographie humaine, 1958. *L'information géographique*, Volume 25 n°1, p. 43-46.
- Descola, Ph., 2005, *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard.
- Desprès, C., 2011, Soigner par la nature à la Réunion : l'usage des plantes médicinales comme recours thérapeutique dans la prise en charge du cancer, *Anthropologie & Santé* n° 2 [en ligne : <http://anthropologiesante.revues.org/710>].
- Dodier, N., 1993, Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique. *Réseaux*, volume 11, n°62, pp. 63-85.
- Ghasarian, C. (dir.), 2008, *Anthropologies de La Réunion*. Paris : Éditions des Archives Contemporaines.

- Germanaz, C., 2009, Sur les pas de Jean Defos du Rau : Cilaos (1956-2008), *Les Cahiers d'Outre-Mer* n° 245 [en ligne : <http://com.revues.org/5505>]
- Guellec A., 1992, L'aménagement des Hauts à la Réunion, *Annales de Géographie*, t. 101, n° 563. pp. 1-27.
- Hennion, A., 1993, *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris : Métailié.
- Ingold, T. *Marcher avec les dragons*. Paris : Zone sensible, 2013.
- Jasanoff, S. et Martello, M. L. (eds.), 2004, *Earthly Politics. Local and Global in Environmental Governance*. London: MIT Press.
- Kalaora, B. et Vlassopoulos, C., 2013, *Pour une sociologie de l'environnement*. Seyssel : Champ Vallon.
- Kalaora, B., 2010, *Rivages en devenir. Des horizons pour le Conservatoire du littoral*. Paris : La Documentation française.
- Larrère, R., B. Lizet et M. Berlan-Darque (dir.), 2009, *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* Paris : Éditions Quae.
- Larrère, R., Nougarède, O. et Poupardin, D., 1989, *Que faire du patrimoine forestier de l'Aigoual ?* Ivry : INRA.
- Latour, B., 1989, *La science en action*. Paris : La Découverte.
- Latour, B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.
- Lenclud G., 1987, « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur la notion de "tradition" et de "société traditionnelle" en ethnologie », *Terrain*, n° 9, pp. 110-123.
- Marimoutou J-C., 1989, Lire la diglossie : l'exemple de la Réunion. *Littérature*, n° 76. Le partage culturel inégal et son texte, p. 37-55.
- Martello, M. L., 2004, Negotiating Global Nature and Local Culture: The Case of Makah Whaling, in : Jasanoff, S. et Martello, M. L. (eds.), 2004, *Earthly Politics. Local and Global in Environmental Governance*. London: MIT Press, pp. 263-284
- Maurel, C., 2010, *Histoire de l'Unesco. Les trente premières années. 1945-1974*. Paris : L'Harmattan.
- Mauz, I., 2002, Comment est née la conception française des parcs nationaux ?, *Revue de géographie alpine*, Tome 90 n° 2, p. 33-44.
- Neuman, M., 2006, Quelques exemples de méthodes participatives. Dossier réalisé dans le cadre du colloque « Sciences et Société en mutation », CNRS [En ligne : http://www.cnrs.fr/colloques/sciences-societe/references/docs/Web_methodo_participatives.pdf]

- Pouillon, J., 1975, « Tradition : transmission ou reconstruction », In *Fétiches sans fétichisme*, Paris : Maspéro, p. 155-173.
- Pourchez, L., 2000, *Anthropologie de la petite enfance en société créole réunionnaise*, Thèse de doctorat en ethnologie et en anthropologie sociale. Paris : EHESS.
- Prudent L-F., 1981, Diglossie et interlecte, *Langages*, 15e année, n° 61, p. 13-38.
- Rautenberg, M., 2004, « La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle », In Debarbieux, B. et Fourny, M-C., dir.), *L'effet géographique. Construction sociale, appropriation cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble : CNRS-MSH, p. 71-87.
- Richard-Ferroudji, A., 2011, Limites du modèle délibératif : composer avec différents formats de participation, *Politix*, 2011/4 n° 96, p. 161-181.
- Robert, R., 1998, La gestion et la valorisation du domaine public dans les Hauts de l'île de la Réunion (océan Indien), *Annales de Géographie*, t. 107, n°603. pp. 487-507.
- Roué, M., 2009, « Construction des savoirs locaux et cogestion dans le parc national des Cévennes », In : Larrère, R., B. Lizet et M. Berlan-Darque (dir.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* Paris : Éditions Quae, p. 131-141.
- Selmi, A., 2006, *Administrer la nature. Le parc de la Vanoise*, Paris : Éditions de la MSH.
- Souffrin, E., 1992, *Ethno-histoire, appropriation et possession de la terre dans le cirque de Mafate, île de La Réunion*. Thèse de doctorat en anthropologie. Université de Nice : janvier 1992.
- UICN, 2010, *Évaluations de l'UICN des propositions d'inscription de biens naturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial*. Paris : IUCN [en ligne : <http://whc.unesco.org/archive/2010/whc10-34com-inf.8B2f.pdf>]
- Unesco, 2005, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, Paris : Unesco [en ligne : <http://whc.unesco.org/archive/opguide05-fr.pdf>].